

✠ Commanderies par département ✠

Les commanderies de France triées par département

Département du Gard

Aigues-Mortes (30)

Maison du Temple d'Aigues-Mortes

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Aigues-Mortes - 30



Localisation: Maison du Temple d'Aigues-Mortes

Le port d'Aigues-Mortes, seule ouverture sur la Méditerranée relevant directement de la Couronne de France, devait être l'instrument de ces ambitions. Or le rôle qu'auraient tenu les ordres militaires locaux dans sa création, évoqué par l'érudition locale, incite à aborder ce dossier (1).

1. F. Mahoudeau, Croisade, p. 18-54; et L. Nourrit, Mille ans, p. 51-70.

Au XII^e siècle, un modeste port de pêcheurs devait exister sur le site actuel d'Aigues-Mortes, à quelques centaines de mètres de la vieille abbaye de Psalmodi. Au cours du premier tiers du siècle suivant, le site, qui est déjà connu sous le toponyme d'Aigues-Mortes, abrite une véritable activité portuaire maritime (2).

2. F. E. di Pietro, Histoire d'Aigues-Mortes, Paris, 1849, pages 31-32; et R. Michel, L'administration, pages 271-272. Je ne reviens ici, ni sur le choix du site, ni sur la configuration topographique de cette zone littorale fort mouvante, ni sur les aménagements portuaires; sur tout cela, J. Morize, «Aigues-Mortes»; et J. Rossiaud, Réalités et imaginaire, tomes 1-3, pages 651-692.

Puis, à partir de 1241, débutent indiscutablement les premiers travaux d'aménagement du futur port royal (3).

3. Sur la chronologie des travaux du port et des fortifications, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Canton d'Aigues-Mortes, éd. J. Claparède et alii, Paris, 1973, volume I, pages 34-53.

Les autres grandes étapes du projet capétien sont constituées par la charte de franchise de 1246 visant à attirer des habitants, puis par l'échange passé en août 1248 avec Psalmodi, garantissant au roi la pleine propriété du terrain (4).

4. En août 1248, «le territoire où se trouvent la ville d'Aigues-Mortes et ses fortifications (...) depuis le Vidourle jusqu'au Petit-Rhône, a été cédé au roi de France en échange d'une terre située dans le territoire de Sommières», G. Jehel, Aigues-Mortes, pages 121-122.

Etonnés par le délai écoulé entre les premiers travaux et l'acquisition définitive du terrain auprès de Psalmodi, certains auteurs ont invoqué l'intervention des Templiers, conjecturant que ces derniers auraient pu conseiller le choix du site ou même avoir entrepris les premiers travaux avant l'arrivée du roi (5).

5. F. Mahoudeau, Croisade, pages 18-22; et G. Jehel, ibid., p. 128.

Que tient-on d'assuré ?

L'ordre avait obtenu des seigneurs de Posquières, tout comme l'Hôpital et Franquevaux des droits d'usage dans la proche Sylve Godesque **Plan**. Il était en outre possessionné dans la forêt de Clamadour, sise autour de l'étang d'Amalbert, à une dizaine de kilomètres au sud-est d'Aigues-Mortes (6).

6. Sur la sylve Clamadour, dite aussi d'Albaron, Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 038 bis (mai 1201); et P. Amargier, «La Silva piocha»

La commanderie de Saint-Gilles était également présente plus à l'ouest, notamment autour de l'étang de Mauguio, où elle avait pris en emphytéose la forêt de Coitieux (7).

7. En mai 1214, le commandeur de Saint-Gilles prenait à bail, pour 14500 sous melgoriens, ce domaine confrontant la forêt des Ports, J. Rouquette, A. Villemagne, Edition, tome II, pages 130-13. En janvier 1217, Honorius III confirmait l'acquisition de cette forêt, Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 382 ter.

Dans le dernier tiers du XIIe siècle, elle avait surtout réussi à prendre possession de l'île de l'Estel, qui fermait l'étang de Peccais, où les frères avaient sans doute érigé la chapelle Sancta Maria de Astellis.

C'est au nord de cet îlot, en bordure du Grau de la Chèvre, que Jacques Rossiaud situe l'établissement templier de Nega Romieu, lieu d'accostage comprenant des entrepôts loués à des marchands (8).

8. Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 047, 061, 163, 273, 288, 289; et J. Rossiaud, Réalités et imaginaire, tomes 1-3. Pages 679-683.

Les Templiers étaient donc omniprésents autour de ce site stratégique. Mais rien n'autorise, comme l'a trop vite fait François Mahoudeau, à leur prêter une initiative dans l'aménagement d'un port sur un terrain qui ne leur appartenait probablement pas.

Toutefois, il est évident que la densité de leurs possessions aux alentours dut faire d'eux, même si les sources sont peu disertes, des intermédiaires obligés. La confirmation de tous les biens de l'ordre, promulguée en août 1258 par le sénéchal de Carcassonne et de Beaucaire, peut-elle être interprétée comme une bienveillance royale destinée aux commanderies de la région ?

Les frères de Saint-Gilles jugèrent en tout cas l'acte assez important pour le copier au dernier folio de leur «vieux» cartulaire. Et saint Louis devait bien finir par s'adresser à eux pour agrandir le territoire de sa fondation. En octobre 1269, il envoya son chevalier Arnoul de Courféraud pour recevoir, en son nom, la forêt des Ports en investiture féodale, des mains de Roncelin de Fos, maître en Provence, et avec l'accord du commandeur de Saint-Gilles (9).

9. Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 483 bis. La forêt des Ports est une vaste étendue boisée s'étendant autour de l'étang de Mauguio, donc immédiatement à l'ouest d'Aigues-Mortes. Elle devait son nom à une «villa Portuus» qui s'était développée à l'époque carolingienne à l'embouchure du Vidourle. Les Templiers en avaient acquis une partie, en octobre 1248, de quatre propriétaires laïcs, Sources L. NOURRIT, Mille ans, pages 51 et 57.

Sans doute les Templiers furent-ils en droit d'attendre en retour un geste royal. Or, en 1271, un accord avec le châtelain du roi à La Motte révèle qu'ils disposaient, suite à une concession royale, de terrains à aménager sur le rivage d'Aigues-Mortes (10).

10. Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 486 (6 juin 1271): et quod in Aquis Mortuis habeant tantum solum ad hedificandum prope ripam maris quantum est solum domus quam Rex a dictis templariis avocavit.

On ignore toutefois dans quelle mesure ils utilisèrent vraiment cet avantage pour leurs besoins propres. Au début du XIV^e siècle en tout cas, ils possédaient dans la ville au moins une «stare» qu'ils louaient à un bourgeois de Vintimille (11).

11. Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 501 (29 décembre 1303). Sous l'Ancien Régime, l'ordre de Malte possédait toujours cette maison, sources Archives départementales des Bouches du Rhône Marseille, 56 H 135 (1649).

Mais nulle part n'est mentionnée de maison urbaine telle qu'elle existait par exemple aux Saintes-Maries de la Mer.

Avec le retrait de Saint-Gilles, confrontée au déclin du pèlerinage et à la concurrence maritime d'Aigues-Mortes, Marseille captait avec ses armateurs l'essentiel du trafic provençal depuis la troisième croisade. L'historiographie a relevé des passages ponctuels à partir de ce port, en 1203, 1209, 1218, et d'autres demeures célèbres, comme l'embarquement de la croisade des barons français sous la conduite de Thibaud IV de Champagne, en juin 1239, ou, l'année suivante, celui de Richard de Cornouailles et de huit cents chevaliers anglais.

La croisade de 1248 a laissé à ce titre un dossier fourni faisant largement intervenir les ordres militaires. Saint Louis disposait d'un port à Aigues-Mortes, mais non de navires: il en commanda seize à Gênes et vingt à Marseille. Or le roi se reposa presque totalement sur l'expérience des ordres militaires pour organiser ces nolis. En août 1246, André Polin, prieur de l'Hôpital en France, et Renaud de Vichiers, maître du Temple en France, furent chargés, avec trois autres membres de l'hôtel du roi, de traiter avec les deux syndics de Marseille. La commune s'engageait à livrer à Aigues-Mortes vingt vaisseaux équipés et grées d'ici la Saint-Jean-Baptiste prochaine (12).

12. Layettes, tome II, n° 3537 (19 août 1246). Les mêmes dignitaires des ordres militaires furent également chargés de traiter avec le podestat génois quelques mois plus tard, (octobre 1246).

Pour définir au plus juste le prix de 1 300 marcs sterling réclamé par bateau en fonction

de la taille et du tonnage, le contrat prit comme référence le navire nommé la Comitissa del Hospital. En outre, la ville dut encore participer en fournissant à ses frais dix galées équipées, armées et capables d'emporter un minimum de vingt-cinq hommes. En mai 1248, les frères Otton de Gavi, commandeur de l'Hôpital de Marseille, André de Gignac, templier, et Peire Bonel, probablement commandeur du Temple de Marseille, à partir de cette ville, transmirent aux deux amiraux du roi basés à Gênes, Ugo Lercaro et Jacopo de Levante, une commande de trois navires. Dans les jours suivants, les notules du notaire Giovanni Vecchio ont conservé les contrats de nolis passés par les deux amiraux avec plusieurs armateurs génois pour des naves entièrement équipées avec leurs marins qui devaient être amenées à Aigues-Mortes. Il en coûta au roi, pour ces trois vaisseaux, baptisés le Saint-Esprit, le Saint-François et le Paradis, respectivement 1 095, 900 et 1 259 marcs d'argent. Dans cette affaire, on retrouve, comme bien souvent, les moines-soldats en position d'intermédiaires financiers, puisque c'est à eux que devaient s'adresser les envoyés des armateurs afin de recevoir les sommes prévues par les contrats de nolis (13).

13. L. T. Belgrano, Documenti inediti, n° 14 (11 mai 1248), 15 (20 mai 1248), 16 (20 mai 1248), 17 (23 mai 1248), 18 (23 mai 1248), 19 (30 mai 1248) et 20 (2 juin 1248).

A Marseille même, c'est encore vers les ordres militaires que se tournent les barons français accompagnant le roi, comme l'atteste le registre notarié de Giraud Amalric. Entre avril et juin 1248, l'hospitalier frère Lombard est l'un des deux procureurs du comte Gui de Forez dans le contrat de nolis passé avec un groupe d'armateurs marseillais pour le navire la Bonne Aventure avec son équipage, alors encore en chantier. L'acte est passé dans la trésorerie de l'Hôpital de Marseille, devant quatre frères, tandis que celui qui concerne le navire La Bénite, nolisé pour le comte de Dreux un mois plus tard, est rédigé dans la trésorerie du Temple, en présence de deux frères (14).

14. Blancard II, p. 191-193, n° 777 (25 mai 1248). Dans la même série, même si les ordres militaires ne semblent pas intervenir, mentionnons le contrat de nolis de Geoffroy, archevêque de Tours, passé le 13 juin pour la Bonne Aventure, pages 234-236, n° 878 (13 juin 1248).

Ceci suppose, une fois de plus, une intervention financière des ordres militaires. Quelques années plus tard, Alphonse de Poitiers, qui avait déjà confié la gestion de son trésor aux Templiers, devait encore s'adresser à eux pour l'organisation de l'expédition tunisienne (15).

15. En janvier 1268, il demandait à son sénéchal en Saintonge de transférer au Temple de Paris les 2000 livres promises par les bourgeois de La Rochelle pour les besoins de la Terre sainte, A-

Molinier, Correspondance, 1.1, n° 120. Sur la gestion du trésor, L. Delisle, Mémoire, page 33.

A l'été 1269, il ordonna à deux templiers de la région, «Joan de Cais» et «Gui de Bruciac», d'acheter les provisions nécessaires à la traversée. A l'automne, il débloqua 5 000 livres de tournois, mais dut rappeler à l'ordre son sénéchal qui n'avait pas fait transférer la totalité de la somme nécessaire au Temple de Paris. En mars 1270, le prince écrivait encore «a sun amé et sun familier frère Jehan de Kais» pour lui demander que toutes les marchandises achetées soient acheminées à Aigues-Mortes pour la première semaine de mai au plus tard. Il s'assurait en outre que les navires que le frère avait loués à Gênes et en Catalogne seraient prêts à appareiller dans ce même port (16).

16. A. Molinier, ibid., tome II, n° 1759 (2 juillet 1269), 1779 (19 juin 1269), 1796 (2 août 1269), 1801 (8 septembre 1269), 1814 (17 octobre 1269), 1815 (17 octobre 1269) et 1832 (26 mars 1270).

Et à Marseille, l'Hôpital avait encore nolisé un navire nommé l'Angélus pour le passage du comte de Toulouse (17).

17. Alphonse de Poitiers s'était adressé à son frère, seigneur des Marseillais, pour que ces derniers permettent l'affrètement du navire par l'Hôpital, A. de Bouard, Actes et lettres, n° 306 (7 décembre 1270).

Il est évident que la contribution des Marseillais aux expéditions outre-mer fut tout sauf désintéressée. La ville recueillit les fruits de son investissement en obtenant, avec le soutien actif de Charles Ier, de nombreux privilèges commerciaux avec la Syrie-Palestine et avec l'Egypte (18).

18. R. Pernoud, L'histoire du commerce, tome I, pages 149-180; et G. Lesage, Marseille angevine, Pages 91-107.

Malgré les interdits liés au commerce avec les pays musulmans dont les négociants marseillais n'eurent cure, la collaboration avec les ordres militaires se poursuivit. Sans doute, les commanderies des deux côtés de la Méditerranée furent-elles assidûment fréquentées par les marchands. Lorsque Conrad de Montferrat, en 1187, avait pris sous sa protection les bourgeois des grandes villes commerçantes de Languedoc et de Provence, l'acte avait été passé à l'Hôpital de Tyr, en présence de plusieurs frères, dont Ermengau, prieur de Saint-Gilles, et de six Templiers (19).

19. H. E. Mayer, Marseilles Levantehandel, pages 181-183, n° 4.

Et c'est dans la maison marseillaise du Temple que Charles Ier concéda aux citoyens de

cette ville la liberté de commerce à Acre en remerciement de l'aide apportée contre les rebelles de Sicile (20).

20. L'acte est évoqué dans la confirmation qu'en fit le prince à partir de Brindisi, en septembre 1284, H. E. Mayer, ibid., pages 212-213, n° 27.

Malheureusement, la disparition totale des archives des deux ordres à Marseille ne permet pas de préciser davantage la nature des relations qu'ils entretenirent avec les milieux de négociants. Si les gens du Midi traversaient donc assez facilement la Méditerranée pour commercer, quelle fut la part de leur investissement militaire ?

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Les Templiers Aigues-Mortes

Pendant la prospérité commerciale d'Aigues-mortes, quelques autres faits historiques s'accomplirent dans cette ville.

Secondé par le pape Clément V, qui, né Français, lui devait la tiare, Philippe le Bel avait résolu la destruction de l'ordre des Templiers. Le même jour, 13 octobre 1307, ils furent tous arrêtés à la même heure dans toute l'étendue du royaume. Sur les soixante six qu'on arrêta dans la sénéchaussée de Beaucaire, quarante-cinq furent conduits, chargés de fers, à Aigues-Mortes, où on les enferma dans les cachots de la tour de Constance. Quelques jours après, Oudard de Maubuisson, commissaire du roi, arriva dans la ville, et établit son tribunal dans la maison royale de la Claverie. Là, se faisant assister, outre trois autres commissaires qui l'avaient accompagné, de Guillaume de Limier, châtelain d'Aigues-Mortes, et de Barthélémy de Clusel, juge de la ville, il fit comparaître, l'un après l'autre, devant lui, les quarante-cinq chevaliers du Temple, et il procéda à leur interrogatoire.

Frère Bertrand Arnaud, interrogé le premier, répondit aux questions qui lui furent adressées, qu'en effet, le jour de sa réception, le supérieur de la maison, après l'avoir conduit derrière l'autel, lui avait présenté le crucifix; qu'il lui avait fait trois fois renier Jésus-Christ, et que, chaque fois, il l'avait obligé de cracher sur la croix; qu'ensuite on l'avait mis tout nu; mais il ne convint pas, comme le portaient les chefs d'accusation, que le supérieur l'eût baisé à l'anus, au nombril et à la bouche; il dit que c'était lui-même qui, suivant l'ordre qu'il en avait reçu, avait baisé le supérieur en ces mêmes parties. Il nia, au surplus, d'avoir commis le crime de sodomie, d'avoir été sollicité de le commettre; enfin, d'avoir jamais adoré aucune idole sous forme de tête humaine, ou sous toute autre forme. Les réponses des autres Templiers furent à peu près conformes à celles du

chevalier Bertrand Arnaud. Cet interrogatoire dura du 8 au 11 novembre.

Le jour suivant, Oudard de Maubuisson fit ramener ensemble devant lui les quarante-cinq Templiers, et, en présence de deux frères Prêcheurs du couvent de Nîmes, députés par l'inquisiteur du pape, il leur fit donner lecture en langue vulgaire de l'interrogatoire qu'ils avaient subi. Ils en confirmèrent successivement l'exactitude, en ajoutant que, malgré leur initiation à l'ordre du Temple, ils avaient gardé la foi catholique dans leur coeur, et qu'ils étaient dans la ferme résolution d'y vivre et d'y mourir.

On voit par la procédure qui fut instruite contre ces malheureux (1) que, après avoir été détenus près de trois ans dans les prisons d'Aigues-Mortes, ils furent conduits à Alès, où l'on avait réuni les autres Templiers de la sénéchaussée de Beaucaire; et que là, soumis à la torture par l'ordre du commissaire subdélégué de l'évêque de Nîmes, quelques-uns d'entre eux avouèrent, en protestant de leur vif repentir, que, dans les chapitres provinciaux de l'ordre, le diable, leur apparaissant sous la figure d'un chat, leur promettait la possession de grandes richesses; et qu'ensuite plusieurs démons, se montrant sous des formes de femmes, se livraient à leurs impurs embrassements. C'est par suite de semblables aveux que l'ordre des Templiers, convaincu d'avoir commis les crimes les plus énormes, de s'être livré aux plus affreux dérèglements, vit périr la plupart de ses membres dans la flamme des bûchers, et fut enfin aboli, en 1312, au concile de Vienne, dans une session que présidait le pape Clément V, et à laquelle assistait Philippe le Bel, héritier des richesses de l'ordre.

1. Voir cette procédure dans les Preuves de l'Histoire de Nîmes, de Ménard, tome I.

Sources: F. EM. Di Pietro, Histoire d'Aigues-Mortes. Editions Furne et Perrotin, Libraires à Paris - 1849.

Top

Aigues-Vives (30)

Seigneurie du Temple d'Aigues-Vives

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Sommières - 30



Seigneurie du Temple d'Aigues-Vives

En 1248, Pons de Montlaur, à la veille de son départ en croisade, fait une donation considérable à la Maison du Temple de Saint-Gilles: Le 6 juin 1248, il donne les «castra» de Générac et d'Aigues-Vives, avec leurs tènements et les droits seigneuriaux, Chartier du Temple de Saint-Gilles, N° 45.

La seule information que j'ai trouvé à son sujet est l'acte de confirmation fait 1254, par le roi Louis IX, dans cet acte, il confirme au Templiers les ségneuries de Générac et d'Aigues-Vives.

Et plus tard, Alphonse de Poitiers, en 1270, confirme à son tour l'ensemble des possessions des deux Ordres Militaires dans le comté toulousain.

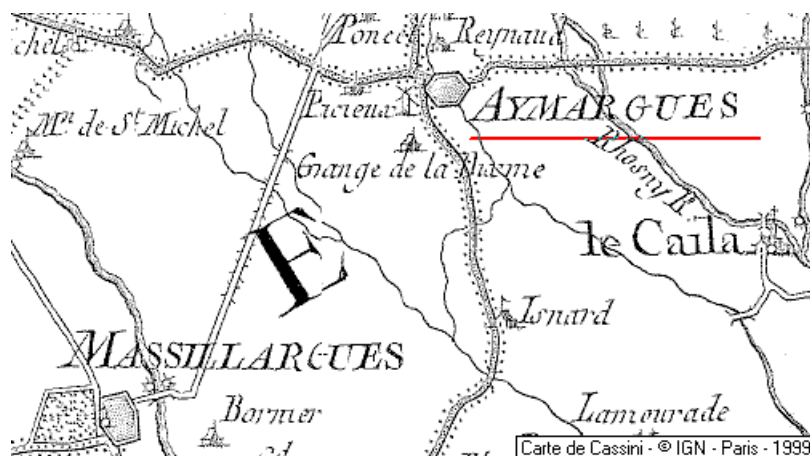
Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Top

Aimargues (30)

Domaine Templier d'Aimargues

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Vauvert (Chef-lieu)



Domaine Templier d'Aimargues

Parallèlement au réseau de commanderies secondaires longtemps liée à la Maison Mère fondatrice de Saint-Gilles, s'établit à un niveau hiérarchique inférieur une trame d'établissements qui finit de tisser la toile templière dans ce secteur de la Basse-Provence et du Languedoc méditerranéen.

Ainsi à partir de la Maison du Temple de Saint-Gilles, très tôt se met en place un réseau de dépendances dans un rayon de dix à quinze kilomètres autour de cette Maison Mère. Un grand nombre de «castra» ou de «villae» sont en effet investis par les Templiers dans la Basse Vallée du Rhône, dans les années 1160-1190.

C'est le cas d'Aimargues, dont la première mention est relevée en 1161.

Le patrimoine d'Aimargues d'après le Chartier du Temple de Saint-Gilles est de peu d'importance: N° 019, 035, 037, 038, 039.

Cette Maison du Temple secondaire joua un rôle très important comme centre de recrutement. Ainsi le nombre de Frères attestés à Saint-Gilles sont issus des proches environs: Aimargues, agglomération qui possédait une dépendance templière.

Quelques anthroponymes significatifs: Armand de Bordel (commune d'Aimargues), Raimon Alazandi et Pons Arimandi, originaires d'Aimargues.

Sources: Damien Carraz - *l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône* - 2005. Lyon

Allègre-les-Fumades (30)

Domaine du Temple d'Allègre

Département: Gard, Arrondissement: Alès, Canton: Rousson, Commune: Allègre-les-Fumades - 30



Localisation: Domaine du Temple d'Allègre

Allègre faisait autrefois partie de l'ancien diocèse d'Uzès, et le prieuré de Saint-Félix-d'Allègre dépendait du doyenné de Navacelle.

Il n'existe que de très-rares documents historiques sur cette localité. Il en est fait mention seulement dans Ménard en l'année 1310, à l'occasion du procès des Templiers.

Il semble résulter de la déposition de Pierre de Peyremale, frère servant de la milice du Temple, — déposition consignée dans l'interrogatoire des Templiers détenus à Alais — qu'il existait à cette époque, au château d'Allègre, une Commanderie des chevaliers du Temple (1).

1. Item dixit et confessus fuit requisitus se fuisse oriundum de Castro de Alegrio, dyocesis Uticensis. Item dixit et confessus fuit requisitus quod XL, anni sunt elapsi quod fuit ipse qui loquitur receptus in fratrem servientem dicti ordinis templariorum apud Yallesium. (Ménard. Tome 1, preuves, page 193, col, 1.)

Les domaines qui dépendaient de cette commanderie furent, après la suppression de l'Ordre, attribués, comme la plupart des autres possessions des Templiers, aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et les chevaliers de Malte qui succédèrent à ces derniers, conservèrent ces domaines jusqu'à la Révolution française.

La métairie et le moulin de Peyrolle, situés au pied du serre d'Allègre, sont encore

désignés dans le pays sous le nom de moulin et grange des Commandeurs.

Sources: *Comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, page 60. Année 1872, tome IV. Alais 1872. - [Bnf](#)

Top

Arènes (30)

Domaine du Temple d'Arènes

Département: Gard, Arrondissement et Canton: Alès, Commune: Saint-Jean-du-Pin - 30



Domaine du Temple d'Arènes

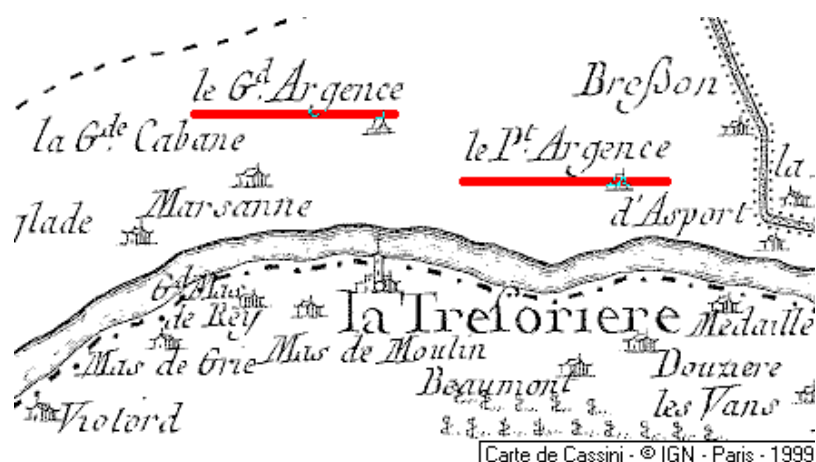
- Parochia de Arenis, 1345 (cartulaire de la seigneurie d'Alais, folio 33)
- Arenæ, 1384 (dénombrement de la sénéchaussée)
- C'était un membre de la Maison du Temple d'Alais ou Alès.

Sources: Eugène Germer-Durand. *Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*. Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII - Livre numérique [Google](#)

Top

Argence (30)

Domaine du Temple d'Argence



Maison du Temple d'Argence

La première mention du domaine du Temple d'Argence est de 1275, à la même époque nous y voyons le premier preceptor.

Cette Maison est située à l'est du Petit Rhône, éloignée du « castrum » du Fourques de huit kilomètres.

C'est avec l'aide de l'archevêque d'Arles que les Templiers se sont installés dans la plaine d'Argence, c'est une micro-région relevant du diocèse d'Arles. Cette terre est vendue par Raimon V. C'est le 2 septembre 1143, qu'Anfos Jourdain cède à Raimon de Montredon le territoire de Saint-Pierre de Campublic et reconnaît dans cet acte qu'il tient l'Argence de l'archevêque Boeuf.

Et en 1161, Raimon V vend aux Templiers 60 modiées de terre en Argence, soit 146 hectares environ, ces terres sont des pâturages, des palus et des terres nouvelles pour 150 marc d'argent fin.

Les Templiers fidèles à leurs habitudes, rassemblent leurs terres et les droits d'usages, en novembre 1215, le commandeur de Saint-Gilles obtient ainsi du chapitre d'Arles quatre terres en Argence « quia ipse terre sunt viscine et contigue aliis terris nostris - Chartier du Temple de Saint-Gilles, N° 382. »

A Argence, il y avait une grange: « grangia sive mansum vacatur Argentia cum laborio sive agricultura sita in territorio de Furchis. » Le site d'Argence est aujourd'hui matérialisé par le toponyme de « Grand-Argence. »

La terre d'Argence était du fait de son emplacement dans une région fertile en bordure du Petit Rhône, destinée à la culture des céréales.

Il y eut quelquefois des différends entre les Templiers et les Hospitaliers du fait des terres que les deux Ordres possédaient en Argence, elles étaient très souvent rapprochées, pour ne pas dire limitrophes. En avril 1209, les deux Ordres soumettent à un arbitrage la délimitation des terres et des marais qu'ils possèdent près de Saint-Geniès, en Argence, Chartier du Temple de Saint-Gilles, N° 218, 314, 361.

Durant les troubles et les conspirations anticléricales, nous avons un texte d'un troubadour: Après le traité de Paris de 1229, et donc la défaite du « parti occitan », Bernat Sicart de Marvéjols s'attriste sur le sort du comté de Toulouse et de la terre d'Argence et jette sa vindicte sur les Français et les clercs « malhonnêtes. » Il s'en prend notamment aux Templiers et aux Hospitaliers qu'il accable de défauts classiques: orgueil, simonie, avidité de richesses. Surtout, se sentant « déçu et trahi » par leur « perfidie », il soupçonne à mots couverts leur alliance avec ces Français honnis.

Il y eut aussi des problèmes avec les dîmes dues à l'autorité épiscopale et que les Templiers ainsi que les Hospitaliers devaient s'acquitter à l'archevêque d'Arles. Adrien IV, avait limité l'exemption aux « novalles », c'est-à-dire aux terres nouvellement défrichées. Il dut ainsi demander aux Ordres de s'acquitter du prélèvement décimal auprès de l'archevêque d'Arles.

Mais son successeur Alexandre III, dont les interventions en Provence au profit des Ordres Militaires furent particulièrement nombreuses, changea de position en élargissant l'exemption à toutes les terres possédées par les Ordres Militaires et même sur leurs bétail « Ces dispositions furent définitivement entérinées à Latran IV, Alexandre III défend l'exemption des Ordres Militaires en Provence à plusieurs reprises: Inventaire des bulles pontificales relatives aux Ordres Militaires dans le Bas-Rhône, N° 031, 032, 033 et 038. »

En septembre 1217, le chapitre d'Arles réclama aux Templiers le paiement des dîmes de toutes les terres qu'ils possédaient dans le diocèse, et notamment en Argence. Les Templiers firent valoir leur « immunité », mais finalement le Maître du Temple en Provence et le doyen arrivèrent à un compromis sans trop de heurts: l'Ordre devrait s'acquitter du vingtième des revenus sur les terres qu'il cultivait directement, mais aussi sur celles qu'il avait prises en facherie, le novalles et les terrains de pâtures restant exempt 1.

1. Chartier du Temple d'Arles, n° 066. Déjà en 1176, les deux parties étaient arrivées à un compromis à propos des dîmes du Trébon: l'ordre se trouva astreint à verser la moitié des dîmes aux chanoines, tandis que l'archevêque, pour sa part, renonça à cette prestation, n° 014 bis.

Sources: Damien Carraz - *l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône* - 2005. Lyon

Les commandeurs d'Argence sont

- Guillaume de La Tour (Guillelmus Turris) 1275
- Pierre Jubin (Petrus Jubin) 1307
- Une bulle du pape Adrien IV est adressée « aux Templiers cultivant la terre ... en Argence. »
- Voyez: Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 10524 et Trudon des Ormes page 257

Sources: E. G. Léonard - *Tableau des Maisons du Temple en France et de leurs commandeurs (1150-1317)*.

Top

Aubais (30)

Maison du Temple d'Aubais

Département: Gard, Arrondissement et Canton: Nîmes, Commune: Sommières - 30



Sources: *Maison du Temple d'Aubais*

La première mention d'Aubais est « domus milicie 1185 et le comandator en 1186 »

Les Templiers habitent une « stare ou casal » à Aubais, (Certains lieux reçoivent le vocable de stare, terme qui désigne plutôt la maison de qualité en milieu urbanisé, voire d'hospicium, qualificatif s'appliquant également aux demeures relativement prestigieuses). Il y a un commandeur à demeure à Aubais et ce dès 1186.

Et on voit également les Templiers tenir des dizaines de maisons qualifiées de stare (maison de qualité avec étages). Ce type d'investissement, que l'on retrouve en bien

d'autres lieux et notamment à Aubais où les frères louent des maisons, est somme toute assez peu étonnant dans ces « villages urbanisés. » Mais, typique comme on le voit des temporels urbains, il montre que, même en zone rurale, les Templiers ne se sont pas limités aux revenus de l'agriculture.

Entre 1183 et 1199, l'ordre reçoit beaucoup de donations complétées par des achats à Aubais et à Sécan, lieu-dit tout proche. *Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 119, 121, 123, 127, 136, 137, 138, 147, 162, 166, 170, 171, 219, 223, 231, 260, 265, 300, 324.*

Les Templiers ont de même choisi des bourgs castraux pour y percevoir les redevances ou y fonder une domus, sur la rive droite du Rhône à Aubais, Mais les sources écrites ne permettent pas de préciser si ces maisons monastiques se sont implantées au sein du tissu urbain ou légèrement à l'écart.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 260 (avril 1194).

à Au XIVe siècle, la maison est « au lieu d'Aubais » et non dans son territoire.

ASV, instrumenta miscellanae 2765, fol. 16 (visite prieurale de l'Hôpital, 2 mai 1373).

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Les commandeurs

Selon les premières chartes de cette Maison, elle était régie par le commandeur de Saint-Gilles, Bernard Catalan. Elle eut ensuite ses propres commandeurs.

- Pons de Roques (Poncius de Roca) - 1186, 1193-1194.
- Bernard d'Orianic (Bernardus de Orianicis) - 1187-1188, 1190-1192.
- Raymond de Port (Raimundus de Port) - 1197.
- Pierre Mudalan (Petrus de Mudalan) - 1199.
- Pierre d'Oriese (Petrus de Orieses) - 1213.
- Bernard (Bernardus) - 11225.
- Hugues (Hugo) - 1226.
- Pierre de Roques (Petrus de Roca) - 1275.
- Guillaume Penchenat (Guillelmus Penchenat) - 1307.

E.-G. Léonard. - Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. - Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Aubais, commune de Sommières

- La Commanderie d'Aubais, 1711 (Archives départementales C 795)

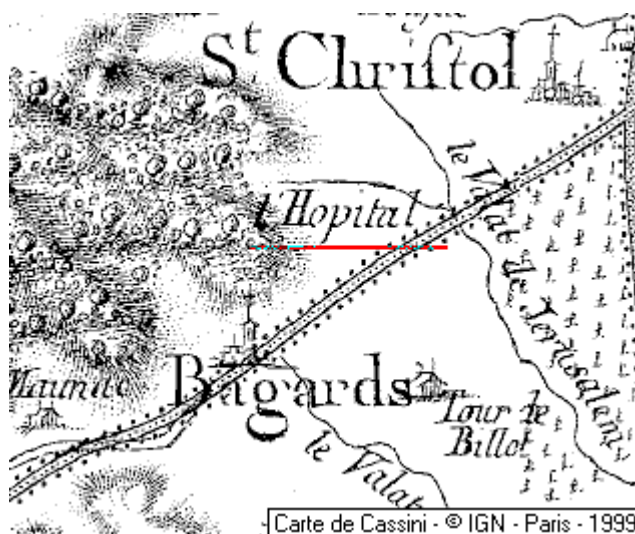
Sources: *Dictionnaire Topographique du département du Gard, rédigé sous les auspices de l'Académie du Gard, par M. E. Germer-Durand. Paris Imprimerie Impériale M. DCCC. LXVIII.*

Top

Bagard (30)

Domaine du Temple à Hospitalet

Département: Gard, Arrondissement: Alès, Canton: Anduze - 30



Carte de Cassini - © IGN - Paris - 1999

Localisation: Domaine du Temple à Hospitalet

Alès, principale commanderie du Nord du Gard, a été le lieu de supplice de 33 Templiers, arrêtés et torturés au château, en 1307.

Bagard, lieu de culte et d'administration au lieu-dit de l'Espitalet (l'hospitalet), ancienne Commanderie de l'Ordre de Malte.

Eglise construite par les templiers, au lieu dit de « l'Espitalet » était une ancienne possession templière avant de devenir une commanderie de l'ordre de Malte qui avait précédemment appartenu aux Templiers d'Alès.

L'église de Bagard fut pillée et incendiée en 1702.

Sources: *Quid*

Top

Beaucaire (30)

Maison du Temple de Beaucaire

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Beaucaire - 30



Localisation: Maison du Temple de Beaucaire

Les premières maisons créées, parmi lesquelles se détache surtout celle de Saint-Gilles, ont donc constitué des pôles régionaux chargés de fonder des commanderies secondaires. Il s'agit avec ces dernières, d'un second niveau dans la hiérarchie constituée d'une dizaine de maisons qui ont rang de commanderie et qui, malgré la modestie de leurs effectifs, contribuent à assurer une présence templière dans tous les lieux importants de la vie économique et politique du pays.

Il s'agit dans ces cas là de maisons castrales ou bien urbaines, comme à Beaucaire ou à Valréas.

« *Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 433 (septembre 1241); Valréas: Archives Départementales du Vaucluse (Avignon), AA 6, fol. 14v (1298); et R. Bailly, Les Templiers, pages 45-46.* »

Il est complété, notamment dans le sens est-ouest par des axes, le plus souvent d'origine romaine, sur lesquels on trouve encore une présence templière: il en va ainsi de Tarascon, point de passage sur le Rhône, ou bien de la route vers le Languedoc via Montpellier, qui à partir d'Avignon passe par Beaucaire-Nîmes ou par Saint-Gilles.

« *R.-H. Bautier, Recherches sur les routes* »

Les lignages les plus en vue des petites agglomérations du Bas-Rhône ont également fourni des recrues: un Bertran de Beaucaire occupa par intermittence le préceptorat de Saint-Gilles (1196-1198, 1233-1235).

Dans les cas respectifs de Campublic et de Richerenches, c'est plutôt la commanderie rurale, fondée beaucoup plus tôt et dotée d'un lieu de culte à fonction paroissiale, qui prédomine sur Beaucaire et Valréas, sans doute simples pied-à-terre urbains.

La nécessité d'écouler leurs propres produits et les bénéfices indirects sur les profits du commerce et du travail artisanal, expliquent en tout cas la présence des deux ordres militaires dans chacune des places commerciales de la basse vallée du Rhône. Comment ne pas lier encore la présence d'une « stare » templière à Beaucaire au développement des foires: Cette maison urbaine est mentionnée en 1241 et en 1251.

« *Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 433 et 455.* »

Les frères de Saint-Gilles s'emploient à orienter leurs acquisitions sur des espaces où ils possèdent déjà des biens, comme le montrent les multiples aumônes, donations rémunérées ou ventes portant sur une terre confrontant une possession templière; A Saint-Gilles, sur quelques 227 achats effectués entre 1150 et 1300, près de 70 transactions portent sur un bien confrontant une terre appartenant déjà à l'ordre.

Cette politique est complétée par des échanges qui interviennent surtout lorsque l'essentiel du domaine est constitué.

De la sorte, les frères se délestent de terres éloignées pour en obtenir dans des zones où ils sont déjà possessionnés: Ici, la commanderie se débarrasse de trois terres éloignées obtenues grâce à un legs; là, elle cède une terre à Beaucaire où elle est peu possessionnée pour obtenir une forêt qui viendra compléter son emprise foncière à Montfrin.

« *Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 353 et 428* »

Le 13 octobre 1307 à l'aube, les Templiers du royaume de France étaient arrêtés sur ordre de Philippe le Bel. Comme tous les autres officiers du roi de France, le sénéchal de Beaucaire, Bertran Jourdain de l'Isle, ainsi que deux chevaliers du roi, avaient été chargés, par une lettre datée du 14 septembre 1307, de procéder à l'arrestation dans leur circonscription et à la saisie des biens de l'ordre.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Bedosse (La) (30)

Domaine du Temple de La Bedosse

Département: Gard, Arrondissement: Alès, Canton: La Grand-Combe - 30



Domaine du Temple de La Bedosse

— C'était une dépendance de la commanderie des Templiers d'Alais ou Alès.

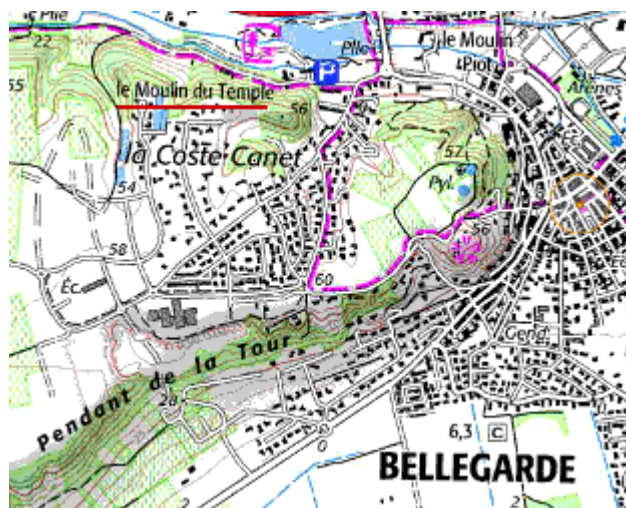
Sources: Eugène Germer-Durand. Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII - Livre numérique [Google](#)

Top

Bellegarde (30)

Maison du Temple de Bellegarde

Gard, arrondissement de Nîmes, canton de Beaucaire - 30



Localisation: Maison du Temple de Bellegarde

Une seconde série de sites créés à partir de Saint-Gilles apparaissent plus tardivement, dans la seconde moitié du XIII^e siècle seulement, dans les archives de cette maison: c'est le cas de Bellegarde: un commandeur gère Bellegarde en 1275, Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 458, 486 et 489.

Cependant les liens hiérarchiques ne sont pas toujours très faciles à établir de façon entièrement fiable car les statuts sont mouvants. Ainsi, de nombreuses granges finissent par être gérées par un commandeur particulier et peuvent donc figurer occasionnellement au rang de petite commanderie. C'est par exemple tôt le cas de Bellegarde. Il y a un commandeur à demeure à Bellegarde à partir de 1275.

Ils sont disposés sur tous les axes de communications majeurs qui sillonnent ce territoire. Il en va de même en Camargue comme dans la basse plaine située entre la Durance et le littoral, terres parsemées de maisons aussi souvent isolées que liées à des sites d'habitat. On retrouve là encore les maisons templières à des points de passage, comme à Saliers, à Bellegarde, étape obligée entre Arles et Nîmes, à Calvisson, principal pôle de peuplement de la Vaunage au bord de la voie menant en « Litoraria », ou encore à Posquières (aujourd'hui Vauvert), centre d'un pèlerinage local et d'un important marché rural sur le chemin reliant Avignon à Montpellier.

En Argence, le domaine regroupant de nombreuses terres allodiales, se constitue durant un siècle à partir de 1160, autour de Fourques, de Saint-Geniès, de Bellegarde et de Saint-Pierre de Campublic.

Aussi, en 1243, le Temple exploite-t-il au moins deux moulins à Montfrin près desquels il

cherche à étendre ses possessions¹²⁹. En 1264, c'est à Bellegarde qu'il acquiert un moulin pour un total de 5 000 sous tournois. Cet intérêt pour les moulins participe sans doute d'un aménagement d'ensemble des rivages des rivières aux abords des villages qui, à l'instar de la région biterroise, put se manifester ici aussi à partir du XI^e siècle.

La création de nouvelles charges dénote la complexité croissante de l'administration des maisons et des hiérarchies au sein du réseau provincial. Le dernier tiers du XIII^e siècle est en effet marqué par une inflation du nombre d'offices, ou tout au moins de titres, qui révèle une nette spécialisation des fonctions. La maison de Montfrin compte, en plus de la hiérarchie usuelle, un bouteiller et un responsable des moulins, le « preceptor molendinorum. » Et à Saint-Gilles en 1307, sur les 25 frères que compte la commanderie, 18 sont honorés d'un titre: à la maison-mère, outre le commandeur, on trouve un trésorier, un bouteiller, un commandeur des chevaux, un commandeur des vaches, un commandeur des porcs, un « preceptor sabaterie », auxquels s'adjoignent les commandeurs de huit dépendances et trois autres bouteillers (à Bellegarde, Générac, Saint-Pierre).

Au cours du XIII^e siècle, les relations avec les communautés rurales organisées en consulats se sont également progressivement dégradées. Relativement tôt, les conflits portèrent sur l'exploitation des droits d'usage concernant notamment les espaces servant aux animaux. En 1216 par exemple, la commanderie du Temple de Montfrin et les prud'hommes du village se disputèrent l'exploitation d'une forêt aux Orgnes qui fournissait du bois et un terrain de pâture. Classiquement, l'arbitrage aboutit au partage et au bornage du lieu. Toutefois, les conflits s'intensifièrent à partir des dernières décennies du siècle, dans un contexte de surpécoration. En 1286, les consuls de Montfrin et la commanderie réglèrent par voie d'arbitrage l'usage des pâturages et des carrières du territoire. Quelques mois plus tard, la maison du Temple de Bellegarde fut, à son tour, confrontée aux habitants du lieu qui, soutenus par le viguier du roi, empêchaient le bétail de l'ordre de paître sur le ténement du castrum « Chartier du Temple de Saint-Gilles, N^o 494 (février 1287). »

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Maison du Temple de Bellegarde

Il semble que cette Maison soit subordonnée au Temple de Saint Gilles puisque Guillaume de Hugolin est appelé « commandeur de Saint Gilles et de Bellegarde » en 1286.

Les commandeurs suivants la régissent en propre

Bernard de Brunel (Bernardus Brunelli) 1275

Bernard Cavairac (Bernardus Cavairacus) 1279

Raymond Alasanc, ou d'Alazand 1301

— Commandeur de Montfrin

Pons Piscun (Poncius Piscum) 1307

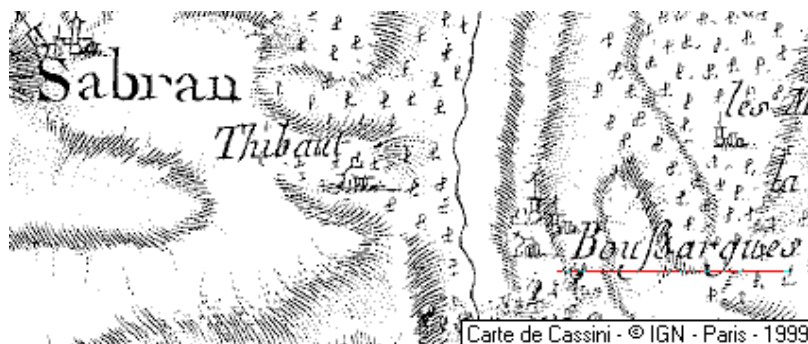
E.-G. Léonard. - Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. - Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Top

Boussargues (30)

Domaine du Temple de Boussargues

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Bagnols-sur-Cèze, Commune: Sabran - 30



Localisation: Domaine du Temple de Boussargues

Depuis le milieu du VIII^e siècle jusque vers la fin du XIII^e, tout le Languedoc fut gouverné par les comtes de Toulouse (1).

Pendant cette époque, il se forma, sous la suzeraineté de ce grand fief de la couronne, une quantité de petites châtelainies dont le nom des premiers possesseurs est inconnu.

Mais on sait que dès le Xe siècle, le tiers de la vallée de Tave était devenu l'apanage de la maison de Sabran.

1. Le plus ancien comte, connu dans l'histoire, fut Corson, établi par Charlemagne, en 778.

— Guillaume au court-nez lui succéda.

— Charles-le-Chauve établit, en 855, Raymond I, qui mourut en 863.

— Il eut pour successeur Bernard II, fils d'Eudes et père de Raymond III, dit Pons.

— En 971, Guillaume I, fils de Bozon II, était comte de Province, d'Arles et de Toulouse. Raymond IV, dit de Saint-Gilles, était fils de Pons II ou III et il succéda à son frère Guillaume V. (Moreri, Dict. T. II. Lyon 1681).

Les domaines de cette maison s'étendaient depuis Saint-Victor-la-Coste jusqu'à Montclus. Le domaine royal comprenait la petite seigneurie de Saint-Martin-de-Jussan (2).

2. Alias : Saint-Martiu-des-Hussants.

Les Bénédictins de Saint-Pierre possédaient, outre le plateau du Camp-de-César, une partie de la plaine de Tresques, toute la plaine de Connaux et la belle fontaine de Sarcin.

— L'ordre religieux et militaire des Templiers avait les vastes domaines de Saint-Vincent et de Boussargues.

— Il y avait enfin les petites seigneuries de Saint-Pons-la-Calm, de Gaujac, du Pin, de Pougnaressesse et de la Bastide d'Engras, appartenant à des maisons moins importantes.

Boussargues est un grand domaine, situé à 2 kilomètres au Sud de Colombiers, près de Bagnols, au milieu d'une large échancrure formée par les dernières ondulations des montagnes sabranenques. Il n'est pas douteux que l'origine de ce domaine ne remonte à la plus haute antiquité.

La tradition locale rapporte que ce domaine devint au XIIIe siècle la propriété des Templiers, en vertu sans doute d'une donation de Guillaume I de Sabran, après son retour de la croisade.

Ainsi les Templiers furent les premiers co-seigneurs de Sabran.

Il est probable que ces chevaliers eux-mêmes firent bâtir le château de Boussargues, devenu aujourd'hui une ferme agricole. Ce château leur servit de demeure seigneuriale.

Il était isolé au centre de vastes et sauvages prairies, environnées de grands bois de chênes.

Outre la petite chapelle renfermée dans le château, on voit encore, à peu de distance de ses murs, une petite église fort remarquable, avec ses pierres de bel appareil et délicatement smillées.

Chapelle Saint-Symphorien

Cette église porte les caractères du IXe ou Xe siècle et elle avait été dédiée à Saint-Symphorien. Elle a été longtemps le centre d'un prieuré simple sans cure d'âmes. (*Goifton, Dictionnaire topographique page 61*).

Après la suppression des Templiers, Boussargues devint la propriété d'Albert Henrici ou Alriaci, (des Alrics) qui était ainsi, en 1423, co-seigneur de Sabran.

Rostaing de Sabran, on le voit figurer pour la dernière fois, le 5 mai 1252, parmi les arbitres d'une transaction passée entre la maison de l'hôpital Saint-Jean et la maison du Temple à Saint-Gilles.

Rostaing II de Sabran laissa deux fils : Guillaume V de Sabran qui hérita (1) de la terre de Tresques et Rostaing IV de Sabran, qui devint chevalier du Temple, en 1252 et commandeur à Orange, en 1271 (2).

1. Histoire de Languedoc, Tome III, page 121 et pr. col. 209.

2. Hist. et Papon, Tome III, page 476.

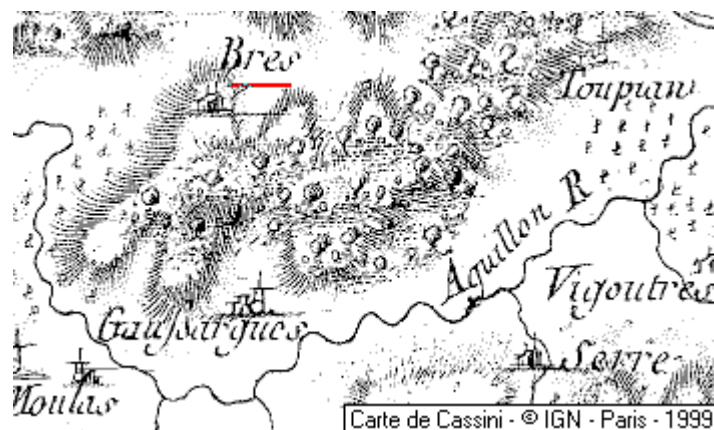
*Sources: M. l'abbé Bouzige Toussaint. L'église et le château de Tresques, pages 3, 28, 29, 35, 36. Nîmes 1900. - **Bnf***

Top

Bres (Brès) (30)

Ferme du Temple de Brès

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Pont-Saint-Espirit, Commune: Goudargues - 30



Ferme du Temple de Brès,

— 1731, (Archives départementales C. 1474)

— C'était une ancienne grange des Templiers.

Sources: Eugène Germer-Durand. Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII - Livre numérique [Google](#)

Top

Cabrières (Gard) (30)

Domaines du Temple à Cabrières

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Marguerittes - 30



Localisation: Domaines du Temple à Cabrières

Certaines munificences seigneuriales sont particulièrement remarquables. En 1146, Pons de Meynes donne la coseigneurie de quatre castra avec tous les biens qu'il y possède à Trévils « Saint-Martin-de-Trévils, église rurale, détruite Ecclesia Sancti-

Martini de Trivils; fratres de Templo de Trevils, sive ad Montfrin, 1161.

(bibliothèque du grand séminaire de Nîmes)

Montfrin

Département Gard, Arrondissement Nîmes, Canton Aramon - 30



Localisation: Maison du temple de Montfrin

Meynes

Département Gard, Arrondissement de Nîmes, Canton d'Aramon - 30



Localisation: Domaine du Temple de Meynes

Théziers

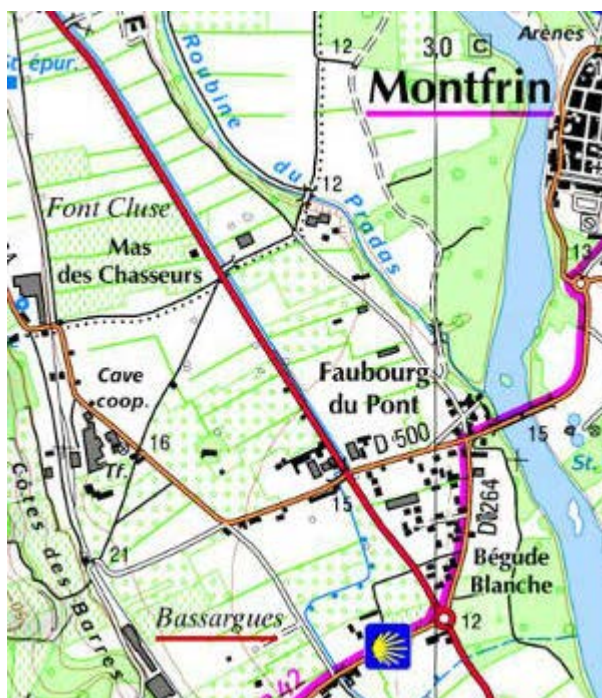
Département Gard, Arrondissement de Nîmes, Canton d'Aramon - 30



Localisation: Domaine du temple de Théziers

Bassargues

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Remoulins - 30

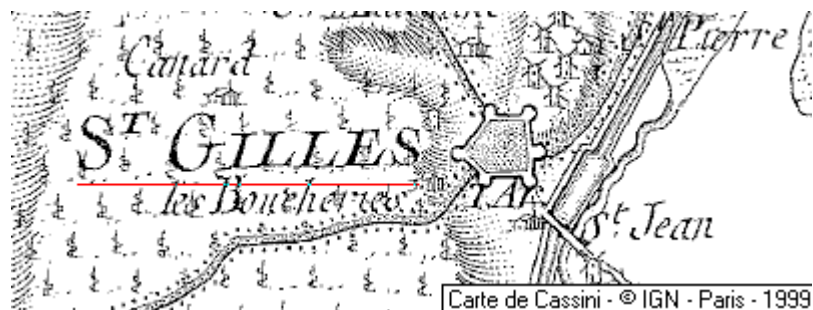


Localisation: Domaine du Temple de Bassargues

— Un jardin et un manse à Bassargues avec l'homme qui l'habite, un honneur à Montagnac, ce qu'il a à Cabrières, un fief à Fourques, des biens à Saint-Gilles et enfin le quart du fief de Pouzilhac

Saint-Gilles

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Saint-Gilles - 30



Localisation: Maison du Temple de Saint-Gilles

— Les biens donnés à Saint-Gilles ne sont pas détaillés dans la charte de donation mais nous sont connus par une confirmation adressée aux Templiers par l'abbé en 1156: il s'agit de cens prélevés sur au moins cinq maisons, un atelier et deux vignes:

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 007 et Chartier du Temple de Montfrin et les Maisons du Gard, n° 001

Calvisson

Département Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Sommières - 30



Localisation: Domaine du Temple de Calvisson

— Ainsi, rares sont les chartes illustrant la constitution des domaines de Calvisson ou d'**Aimargues**.

— Mais également de castra environnant Nîmes, comme Cabrières, Marguerittes et Manduel.

Les Templiers concèdent pourtant des terres en emphytéose dans tous ces lieux dès les années 1160, ce qui suggère la présence d'un patrimoine sans doute déjà respectable.

— Baux à Calvisson.

— Quelques achats apparaissent à Manduel et à Cabrières entre 1160 et 1188:

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 013, 034, 099, 169

— D'autres secteurs dépendant de la maison de Saint-Gilles accueillent des fiefs:

Cabrières:

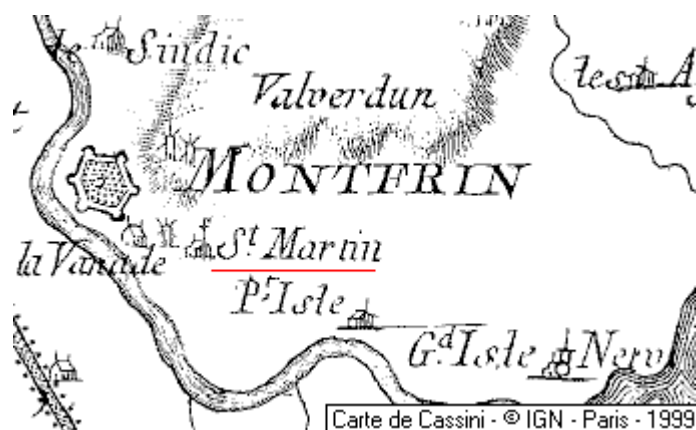
— Albergue de cinq cavaliers versée en échange d'un fief à Cabrières:

« *Chartier du Temple de Saint-Gilles, (n° 099)* »

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Saint-Martin-de-Trévils

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Aramon - 30



Localisation: Eglise de Saint-Martin

— Eglise rurale, aujourd'hui détruite, commune de Montfrin.

— Ecclesia Sancti-Martini de Trevils.

— Frates de Templo de Trevils, sive ad Montfrin, 1161 (Bibliothèque du grand séminaire de Nîmes)

— Cette église dépendait du prieuré de Saint-Privat (E. Trenquire, Mémoires sur Montfrin)

— C'est encore aujourd'hui le nom d'une section cadastrale de la commune de Montfrin.

Sources: Dictionnaire Topographique du département du Gard, rédigé sous les auspices de l'académie du Gard par M. E. Germer-Durand, membre de cette académie. Paris Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII.

Top

Cailar (30)

Domaine du Temple de Caylar de nos jour Le Cailar



Domaine du Temple de Caylar

La famille du Caylar, liée à celles d'Uzès et de Sabran, figure comme ces dernières au nombre des fidèles du comte de Toulouse. Détentrice de droits dans la région de Saint-Gilles, elle rencontre tôt le Temple comme l'Hôpital, ainsi que le prouvent les mentions de ses membres au bas des chartes des deux ordres. Les signes de leur générosité sont implicites, mais l'on imagine difficilement l'installation précoce du Temple au « castrum du Caylar » sans le soutien de ses seigneurs, tandis que le dossier d'actes relatifs à la famille ouvrant le cartulaire de l'Hôpital de Saint-Gilles marque bien l'imbrication d'intérêts entre ce lignage et l'ordre:

Sur la présence templière au Caylar *Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 019 (novembre 1161), 035 (septembre 1167) et 037 (janvier 1167/8).*

Ces familles, que l'on suit assez laborieusement du fait de la discontinuité de leurs relations avec les ordres militaires et de l'imbrication des liens de parenté et des droits seigneuriaux, appartiennent pourtant à la frange supérieure de l'aristocratie castrale.

Ainsi à partir de Saint-Gilles, très tôt se met en place un réseau de dépendances dans un rayon de dix-quinze kilomètres autour de la maison-mère. Nombre de « castra » ou de « villae » sont en effet investis par les Templiers dans les années 1160-1190, comme Le Caylar et Aimargues, Calvisson, Aubais, Générac et dans le diocèse d'Arles, Saint-Pierre de Campublic, Saliers et Saint-Césaire de Boarenc:

Premières mentions: 1161 au Caylar et à Aimargues, 1166 à Calvisson, 1185 à Aubais, 1193 à Campublic, 1197 à Saliers et 1227 à Saint-Césaire, Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 019, 031, 138, 245, 311 et 397. La maison de Générac est citée tardivement, en 1285, Chartier du Temple de Montfrin et des Maisons du Gard rhodanien, n° 127. Mais les très nombreuses acquisitions dans ce

castrum entre 1184 et 1196 laissent croire que celle-ci dut être établie assez tôt.

Cela ne doit toutefois pas occulter le fait que ces maisons de village, comme les granges campagnardes, ont avant tout une fonction économique. Les chartes montrent clairement qu'elles centralisent les produits des redevances en nature apportées par les tenanciers:

Au Caylar et à Aimargues, Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 019; ou à Calvisson, n° 031, 035, 040, 232. De même dans les granges rurales, ainsi à Saliers, n° 418, 466, 468, 471.

Les Templiers ont de même choisi des bourgs castraux pour y percevoir les redevances ou y fonder une « domus », qu'il s'agisse de la rive droite du Rhône (Aubais, Générac, Le Caylar, Calvisson, Meynes) ou de la rive gauche (Méjanès, Lansac, Laurade). Mais les sources écrites ne permettent pas de préciser si ces maisons monastiques se sont implantées au sein du tissu urbain ou légèrement à l'écart.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Le Caylar, canton de Vauvert.

- Sanctus-Stephanus, 1119 (Bullaire de Saint-Gilles)
- Castalarium, 1134 (Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes, charte 167)
- Castalarium, 1158 (Histoire de Languedoc, tome II)
- Caslarium, 1243 (Archives départementales, H 2)
- Caslarium, 1384 (Dénombrement de la sénéchaussée)
- Ecclesia de Caslario, 1386 (Répertoire des subsides de Charles VII)
- Le Caylar, 1435 (Répertoire des subsides de Charles VII)
- Locus de Caylario, 1461 (Registres Copies de Lettres Royales, E. v)

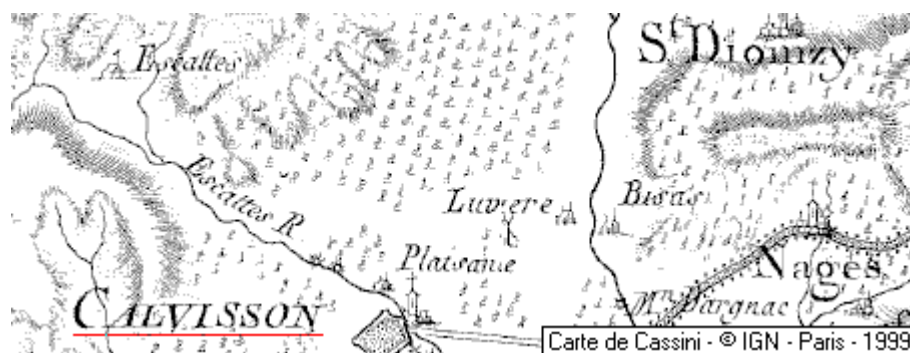
Sources: Dictionnaire Topographique du département du Gard, rédigé sous les auspices de l'académie du Gard par M. E. Germer-Durand, membre de cette académie. Paris Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII.

Top

Calvisson (30)

Seigneurie templière de Calvisson

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Sommières - 30



Localisation: Seigneurie templière de Calvisson

Parallèlement au réseau de commanderies secondaires longtemps liée à la Maison Mère fondatrice de Saint-Gilles, s'établit à un niveau hiérarchique inférieur une trame d'établissements qui finit de tisser la toile templière dans ce secteur de la Basse-Provence et du Languedoc méditerranéen.

Ainsi à partir de la Maison du Temple de Saint-Gilles, très tôt se met en place un réseau de dépendances dans un rayon de dix à quinze kilomètres autour de cette Maison Mère. Un grand nombre de « castra » ou de « villae » sont en effet investis par les Templiers dans la Basse Vallée du Rhône, dans les années 1160-1190.

C'est le cas de Calvisson, dont la première mention est relevée en 1166 et le premier « rector » en 1181.

Le patrimoine de Calvisson est d'après le Chartier du Temple de Saint-Gilles assez considérable:

Baux à Calvisson - N° 023, 031, 040, 103, 196, 232, 255, 320, (et quelques achats, donations ou échanges): N° 002, 021, 025, 044, 194, 287.

Cette Maison du Temple secondaire joua un rôle très important comme centre de recrutement. Ainsi le nombre de Frères attestés à Saint-Gilles sont issus des proches environs de Calvisson, agglomération qui possédait une dépendance templière.

Quelques anthroponymes significatifs: Binesius de Bizac (commune de Calvisson), Estève de Vestric (seigneurie de Calvisson).

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Calvisson, commune de Sommière.

— In terminium de Calvitione, 1060 (cartulaire, de N.-D. de Nimes, charte 76).

- Castrum Calviteonis, 1107 (ibid. charte 138).
- Cauvisson, 1112 (Histoire, de Languedoc II, pr. col. 375).
- Sanctus-Saturninus de Calvicino, 1114 (cartulaire, de Saint-Sauveur-de-la-Font).
- Calvicio, 1125 (Histoire de Langudoc, II, pr. col. 426).
- Ecclesia de Calvitione, 1156 (cartulaire de N.-D.de Nimes. charte 84).
- Castrum de Calvincione, 1157 (chapitre, de Nimes, archives départementales).
- Calvissio, 1310 (Ménard I, pr. page 160, c. 2).
- Calvicio, 1384 (dénombrement de la sénéchaussée).
- Calvito, 1386 (repertoire du subside, de Charles VI).
- Calvisson, 1433 (Ménard III, pr. page 287, c. 1); 1435 (répertoire du subside, de Charles VII).
- Cauvisson, 1436 (Ménard III, pr. page 256, c. 2).
- Locus de Calvissione, 1461 (registre copie de lette, royale E, v).
- Le prieuré Saint-Saturnin de Calvisson, 1605 (insinuations ecclésiastiques du diocèse de Nimes).
- Calvissac, Caulvisson, 1636 (cartulaire, de Saint-Sauveur-de-la-Font).
- Calvisson faisait partie de la viguerie et du diocèse de Nimes, archiprêtre de Sommière.
- On y comptait, en 1322, 40 feux, en y comprenant Bizac, Cinsans et Livières, ses annexes; le dénombrement de 1384 ne lui en donne plus que 36; mais en 1734 Calvisson se compose de 346 feux, en 1744 de 500 et en 1749 de 641 feux et de 2,000 habitants.
- La terre de Calvisson, qui avait d'abord appartenu aux vicomtes de Nimes, était passée sous saint Louis au domaine royal.
- En 1305, le roi Philippe le Bel la donna à Guillaume de Nogaret. Dès le XVe siècle, érigée en baronnie, elle donnait entrée aux Etats. En 1644, elle fut érigée en marquisat en faveur de Jean-Louis Louet de Nogaret, l'un des trois lieutenants du roi en Languedoc. Ce marquisat fut formé des dix-neuf paroisses suivantes: Aiguesvives, Aubord, Aujargues, Bizac, Calvisson, Cinsans, Clarensac, Codognan, Congéniès, Langlade, Livières, Marujols-en-Vaunage, Mus, Parignargues, Pondres, Saint-Dionisy, Saint-Pancrace (Blancassi), Uchaud et Vergèze.
- Le prieure de Saint-Saturnin de Calvisson (auquel avaient été annexés, vers la fin du XVIe siècle, ceux de Notre-Dame-de-Bizac et de Saint-Martin-de-Livières) était réuni à la mense capitulaire de la cathédrale de Nimes et valait 3,300 livres; le vestiaire du chapitre en était prieur.

Campestre-et-Luc (30)

Domaine du Temple à Campestre-Saint-Luc

Département: Gard, Arrondissement: Vigan, Canton: Alzon - 30



Localisation: Domaine du Temple à Campestre

Les Templiers y acquièrent des maisons et des domaines, ils ne nous est pas parvenus de documentations sur l'historique de ces biens.

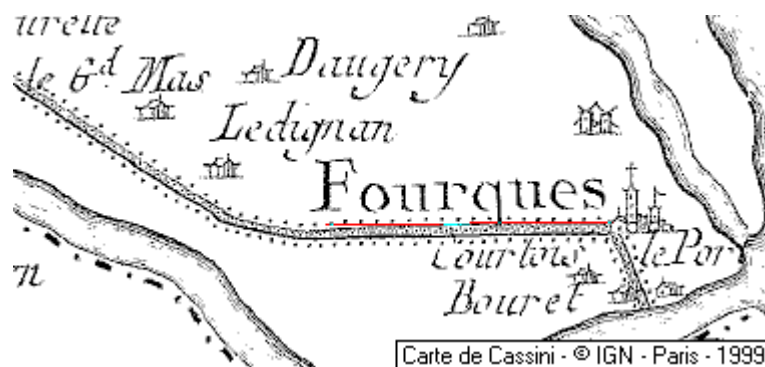
1147, jeudi 6 mars, Sensuda de Novillas donne à l'ordre du Temple, une terre à Campestre.

Sources: Marquis d'Albon, Cartulaire Général de l'Ordre du Temple 1119-1150, fascicule complémentaire, table des sommaires des actes et identification des noms de Lieux - Paris 1922.

Fourques (30)

Domaine du Temple de Fourques

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Beaucaire - 30



Localisation: Domaine du Temple de Fourques

Certaines munificences seigneuriales sont particulièrement remarquables. En 1146, Pons de Meynes donne un fief à Fourques.

Chartier du Temple de Montfrin et du Gard rhodanien, n° 001.

Les biens donnés à Saint-Gilles ne sont pas détaillés dans la charte de donation mais nous sont connus par une confirmation adressée aux Templiers par l'abbé en 1156: il s'agit de cens prélevés sur au moins cinq maisons, un atelier et deux vignes.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 007.

L'étude du patrimoine de la commanderie de Saint-Gilles repose principalement sur son cartulaire, mais elle rencontre des limites car les transactions ne sont pas toutes aisées à localiser. On a vu comment l'abbé de Saint-Gilles s'était appliqué à contrer les acquisitions des deux ordres militaires à l'intérieur du bourg monastique. Cette entrave eut une conséquence sur la constitution du temporel templier en reportant l'expansion foncière hors les murs de l'agglomération. Dès leur arrivée, c'est tout de même dans les proches environs de la villa que les frères s'appliquent à réunir des biens. Leur souci premier est d'acquérir les maisons et les terres situées dans le voisinage immédiat de la commanderie qu'ils ont installée sur un îlot du Petit-Rhône. Le cartulaire témoigne de l'importance accordée à ce secteur: les chartes qui documentent les acquisitions autour de la maison figurent parmi les premières du recueil.

Entre 1158 et la fin de ce siècle, les acquisitions se portent également dans le quartier Saint-Jacques, situé à environ un kilomètre des murs, sur la route de Montpellier. Il s'agit de vignes acquises en emphytéose sous la directe de l'abbaye et de quelques autres lignages chevaleresques (Uzès, Porte-Espagne, Fourques).

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 010, 011, 012, 017, 018, 022, 024, 027, 053, 093, 269, 308.

Enfin, non loin du quartier Saint-Jacques, l'ordre a, entre 1177 et 1195, concentré son emprise sur le quartier de Pelamourgues, situé en bordure du bras est du Petit-Rhône, donc non loin de son îlot. Mais l'expansion dans les proches environs de Saint-Gilles a rapidement connu des limites et l'ordre dut s'étendre le long du Petit-Rhône. Dès 1170, il entreprend la constitution d'une solide seigneurie à Saliers, dans le territoire de la commune d'Arles. Une centaine d'actes du Chartier du Temple de Saint-Gilles portent sur des acquisitions à Saliers entre 1170 et 1246.

Celle-ci sera tout juste achevée au milieu du XIII^e siècle, époque à laquelle les consuls d'Arles reconnaissent les possessions de l'ordre dans ce secteur. En Argence, le domaine regroupant de nombreuses terres allodiales, se constitue durant un siècle à partir de 1160, autour de Fourques.

Et il arrive encore de trouver des zones dites intercalaires situées en marge des terroirs et des paroisses et plus conformes au modèle cistercien. Ainsi, la grange d'Argence est éloignée du castrum de Fourques de huit kilomètres et la petite commanderie de Boynesac est installée en marge du mandement de Rochefort.

Archives Segreto Vaticano, instrumenta miscellanae 5851, fol. 9v (1er juillet 1373): grangia sive mansum vocatur Argentia cum laborio sive agricultura sita in territorio de Furchis.

A Arles, on a évoqué les embarras financiers d'Uc Rapina, mais nombre d'autres individus liés au pouvoir communal ont gravité dans l'orbite des commanderies, ainsi Guilhem de Valflor, Pons Baston, Bispe ou encore Monachus. En mars 1204, avec son frère Uc Raimon, il vend au Temple une terre à La Vernède et en septembre, il lègue dans son testament de nombreux biens et droits à Fourques.

Chartier du Temple d'Arles, n° 040 et 041.

En 1259, le commandeur de Saint-Gilles, à la demande expresse du maître en Provence, céda à des habitants de Montfrin plusieurs possessions disséminées sur des fiefs de Montfrin et de Fourques afin d'obtenir les 4 500 sous nécessaires à l'achat d'une terre à Saint-Gilles auprès de l'Hôpital.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 472 (9-22 mars 1259).

Sources: **Damien Carraz** - *l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône* - 2005. Lyon

Templiers de Fourques

Les Templiers reçoivent également de Bernard de Castelnou en 1226 un manse à Fourques.

Gaujac (30)

Maison du Temple de Gaujac

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Bagnols-sur-Cèze - 30*Maison du Temple de Gaujac*

— Gaudiacum, 1249 (chapitre de Nîmes, archives départementales)

1308 (Mén. I, pr. p. 216, c. 1)

1384 (dénombrement de la sénéchaussée)

— Gaujac, 1550 (archives départementales C. 1322)

1628 (archives départementales C. 1293).

— Le prieuré Saint-Théodorit-de-Gaujac, 1733 (insin. eccl. du dioc. de Nîmes ; Ménard, tome VII, p. 652).

— On donne le nom d'Hôpital aux restes du château de Gaujac, détruit en 1579.

— Une montagne du nom de Saint-Michel renferme à sa base une grotte très-profonde ; au sommet on voit encore des débris d'une commanderie de Templiers.

— Gaujac porte : d'or, à une bande losangée d'argent et de sable.

Sources: Eugène Germer-Durand. Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII - Livre numérique [Google](#)

Generac (30)**Maison du Temple de Générac**

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Saint-Gilles - 30



Maison du Temple de Générac

En 1248, Générac est le siège des Templiers. Saint-Louis leur attribua le château pour services rendus. Le Château fut ensuite offert à Guillaume Nogaret par Philippe le Bel, pour le remercier d'être allé arrêter le Pape à Rome. A sa mort, en 1314, il est attribué à l'Abbaye de Franquevaux, plus tard il revient à la commanderie de Saint-Gilles qui est devenu après le procès possession de l'Ordre de Malte.

— Les Templiers de Générac, après avoir reçu en donation la seigneurie par Pons Montlaur, se sont très vraisemblablement installés dans la demeure seigneuriale.

— Les Templiers dans cette seigneurie deviennent eux mêmes des seigneurs avec les droits banaux et ceux de justices.

— Ils effectuent aussi dans ce « castrum » et à Générac en particulier d'important achats.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883), Du Bourg, Damien Carraz - L'Ordre du Temple dans la basse Vallée du Rhône et Trudon des Ormes

Maison du Temple de Générac

A partir de Saint-Gilles, très tôt se met en place un réseau de dépendances dans un rayon de dix-quinze kilomètres autour de la maison-mère. Nombre de castra ou de village sont en effet investis par les Templiers dans les années 1160-1190, comme Le Caylar et Aimargues, Calvisson, Aubais, Générac.

L'investissement des villages et des terroirs de Générac, d'Aubais et de Mauressargues, durant les trois dernières décennies du XIIe siècle, apparaît quant à lui mieux éclairé. Parmi ceux-ci, le castrum de Générac a fait l'objet du plus grand nombre de transactions. Entre 1184 et 1196, la commanderie de Saint-Gilles achète, semble-t-il le plus souvent en alleu, de nombreuses pièces de terres complétées par des « emplacements » (platea) dans le village. D'assez nombreuses libéralités enrichissent encore le domaine jusqu'à ce qu'intervienne, en juin 1248, la donation décisive de la seigneurie du castrum par Pons de Montlaur. Donation par Pons de Montlaur, seigneur de Posquières, des villages de Générac et d'Aiguës-Vives avec tous les ténements et droits seigneuriaux qu'il y possède.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 445.

Donations antérieures provenant d'autres fidèles (entre 1186 et 1195).

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 151, 159, 172, 184, 206, 242, 249, 290, 305.

Les efforts de gestion mis en oeuvre se laissent un peu mieux deviner. La transcription dans le cartulaire de Saint-Gilles de censiers concernant les biens concédés aux castra d'Aubais, de Calvisson et de Générac dénote ainsi une réelle rationalisation des prélèvements.

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 195, 196, 197, 198 et 199. Sur l'introduction des documents de gestion seigneuriale dans les cartulaires, voyez P. Chastang, Lire, pages 365-369.

Si la détention d'un bien qualifié de fief n'entraîne a priori pas plus de contrainte que la possession emphytéotique, il n'en existe pas moins un pouvoir de domination. Comme leurs confrères du Rouergue, les Templiers du Bas-Rhône ont acquis des reliquats de vieux droits d'origine publique passés dans le domaine seigneurial. L'albergue, que l'ordre figure en position de bénéficiaire, ou qu'il s'acquitte au contraire de cette charge, apparaît le plus souvent. On ignore les modalités précises de la levée de ce droit de gîte qui n'est pas nécessairement lié au fief et que les transmissions successives ont fréquemment morcelé. Il n'est pas impossible que les albergues aient été commuées en taxe et que le « miles » à héberger soit devenu une unité de compte, bien que les frères aient pu profiter du droit de gîte dans leurs déplacements liés à la gestion seigneuriale.

La prestation est en effet parfois due au titre d'une redevance foncière ou même d'un droit de mutation. La garde et le « civadage - La garde dérive du droit que les seigneurs percevaient pour la protection réelle qu'ils étaient censés assurer aux cultures; la civata complète peut-être la garde », toujours perçus ensemble, sont en général liés à des fiefs. Ces redevances prélevées sur les récoltes sont associées aux perceptions foncières (cens, tasque, décime). Le poids de la seigneurie banale apparaît, quant à lui, plutôt minime. Le Temple a pu hériter de quelques « mauvais usages » ou « exactions », telles que la quête ou la taille associées à des services. Ainsi dans la donation de Pons de Meynes.

Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 001: Et in istis hominibus in toto isto honore ego Poncius de Medenis predictus habebam quistam et servicia sicut dominus habet in suis hominibus et in suo honore.

Mais rien n'est précisé du contenu de ces services. En 1248 encore, la donation des villages de Générac et d'Aigues-Vives inclut avec la justice, exactions, tailles et cavalcades.

Chartrier du Temple de Saint-Gilles, n° 445.

A la différence de la Normandie où les ordres militaires se sont installés « aux confins de plusieurs paroisses, à l'écart des agglomérations », la plupart des commanderies et des granges de la région du Bas-Rhône ont investi des habitats préexistants. Les Templiers ont de même choisi des bourgs castraux pour y percevoir les redevances ou y fonder une domus, qu'il s'agisse de la rive droite du Rhône (Aubais, Générac, Le Caylar, Calvisson, Meynes).

A Bourbouton, Richerenches, à Trévils, Montfrin et encore à Lansac ou à Générac, la domus milicie relaie la résidence seigneuriale laïque dans la matérialisation du pouvoir. La supposition qu'à Lansac, les Templiers ont pu s'installer dans l'ancienne demeure seigneuriale des Baux, bien que ne reposant sur aucun texte, n'est pas aberrante, J.-A. Durbec, « Les Templiers en Provence », p. 31. On peut formuler la même hypothèse à Générac où ils ont pu investir la résidence seigneuriale à partir de la donation effectuée par Pons de Montlaur.

Chartrier du Temple de Saint-Gilles, n° 445 (6 Juin 1248).

A Montfrin, une tour massive en grand appareil s'élève encore à l'angle nord-ouest du quadrilatère formant le palais de l'ordre et à Saint-Pierre de Campublic ou à Générac, des textes évoquent également la présence d'une tour. A Générac, une visite de l'ordre de Malte de 1649 cite une tour, un grenier et « un château avec un pigeonnier »

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 135.

La création de nouvelles charges dénote la complexité croissante de l'administration des maisons et des hiérarchies au sein du réseau provincial. Le dernier tiers du XIII^e siècle est en effet marqué par une inflation du nombre d'offices, ou tout au moins de titres, qui révèle une nette spécialisation des fonctions. La maison de Montfrin compte, en plus de la hiérarchie usuelle, un bouteiller et un responsable des moulins, le « preceptor molendinorum. » Et à Saint-Gilles en 1307, sur les 25 frères que compte la commanderie, 18 sont honorés d'un titre: à la maison-mère, outre le commandeur, on trouve un trésorier, un bouteiller, un commandeur des chevaux, un commandeur des vaches, un commandeur des porcs, un « preceptor sabaterie », auxquels s'adjoignent les commandeurs de huit dépendances et trois autres bouteillers (à Bellegarde, Générac, Saint-Pierre).

L'admiration pour les moines-guerriers, qui fut transmise par la continuité seigneuriale de la famille éponyme à celle de Montlaur, est encore suffisamment vivante pour qu'en 1248, Pons de Montlaur, à la veille de son départ en croisade, fasse une donation considérable à la commanderie de Saint-Gilles. Le 6 juin 1248, il donne les castra de Générac et d'Aigues-Vives, avec leurs ténements et tous les droits seigneuriaux.

Chartrier du Temple de Saint-Gilles, n° 445.

L'importance accordée aux cavalcades (l'Ordre du Temple s'engage à fournir des cavaliers et des piétons armés pendant une période prédéfinie) est, en tout cas, tout à fait symptomatique de l'affermissement étatique. Toutes les confirmations de biens réservent désormais au souverain la disposition de ce droit régalien dans les seigneuries des ordres militaires: c'est le cas de Louis IX, en 1254, pour les seigneuries templières de Générac et d'Aiguës-Vives, ou d'Alphonse de Poitiers, en 1270, pour l'ensemble des possessions des deux ordres dans le comté toulousain et le marquisat provençal.

Nous quittons là en partie l'environnement urbain - encore qu'ici, la campagne reste toujours liée à la ville - car ces propriétaires fonciers semblent pour l'essentiel résider dans les villages autour desquels se concentre la majorité de leur patrimoine. Les monographies régionales consacrées aux ordres militaires en France ont jusqu'ici laissé complètement dans l'ombre cette catégorie de bienfaiteurs et ont préféré limiter leur analyse à l'aristocratie - voire même souvent seulement à la haute aristocratie. C'est assez compréhensible dans la mesure où ces individus, sans doute plus modestes, ne

donnent un bien peut-être qu'une fois dans leur vie et apparaissent de ce fait beaucoup moins régulièrement au fil des chartes. Certaines figures emblématiques du soutien apporté aux ordres par le milieu local semblent pourtant devoir être rattachées à ce groupe social. A cette catégorie de donateurs appartiennent des individus dont la mention même apparaîtra anecdotique: Arnaut pour toutes ses terres et vignes à Mauressagues, les frères Guilhem et Peire Amblard pour une terre à Générac.

Le Temple a tenu la justice seigneuriale dans plusieurs villages du Bas-Rhône, ainsi à Méjanès, Générac, Meynes, peut-être Richerenches. La vente de la seigneurie de Méjanès, en avril 1240, par Gilbert de Baux, comprend « les justices sur les hommes, les bans, les juridictions »

Chartrier du Temple d'Arles, n° 112; Générac et Meynes: Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 085, 127, 131, 135 et 141.

A Richerenches, on n'a aucune idée des relations entre la commanderie et la communauté d'habitants, mais si cette dernière s'est bien regroupée autour de la première, il ne serait pas étonnant que les Templiers aient exercé des droits sur les hommes.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Générac, canton de Saint-Gilles

- De Generaco, 1134 (Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes, charte 167)
- Generacum, 1135 (Histoire de lang. II pr. col 502)
- Ecclesia de Genairaco, 1156 (Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes, charte 84)
- Genairacum, 1205 (Cartulaire de Psalm)
- Generacum, 1322 (Mémoire, Ile paragraphe page 37., c.1)
- Geneiracum, 1370 (Cartulaire de Franq.)
- Geneyracum, 1384 (Dénombrement de la sénéchaussée)
- Genayracum, 1386 (Répertoire des subs de Charles VI)
- Générac, 1435 (Répertoire des subs de Charles VII)
- Geneyracum, Generacum, 1511 (Archives départementales, G, 162, folio 133 r°)
- Sanctus-Johannes de Generaco, 1539 (Mémoires, tome IV, page 155, c. 2)
- Geneirac, 1650 (G. Guiran, Style de la cour royale ordonnance de Nîmes)
- Le prieuré de Saint-Jean de Générac, 1706 (Archives départementales G. 206)
- La terre de Générac passa des comtes de Toulouse au domaine royal et ensuite à Guillaume de Nogaret.
- En 1711, le grand-prieur de Saint-Gilles était seigneur de Générac (Archives

départementales, C. 796)

Sources: *Dictionnaire Topographique du département du Gard, rédigé sous les auspices de l'académie du Gard par M. E. Germer-Durand, membre de cette académie. Paris Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII.*

Top

Hospitalet (Gard) (30)

Ferme du Temple de L'Hospitalet

Département: Gard, Arrondissement et Canton: Alès, Commune: Bagard - 30



Ferme du Temple de L'Hospitalet

— Ancienne dépendance de la Maison du Temple d'Alais ou Alès (Recherches historiques sur Alais)

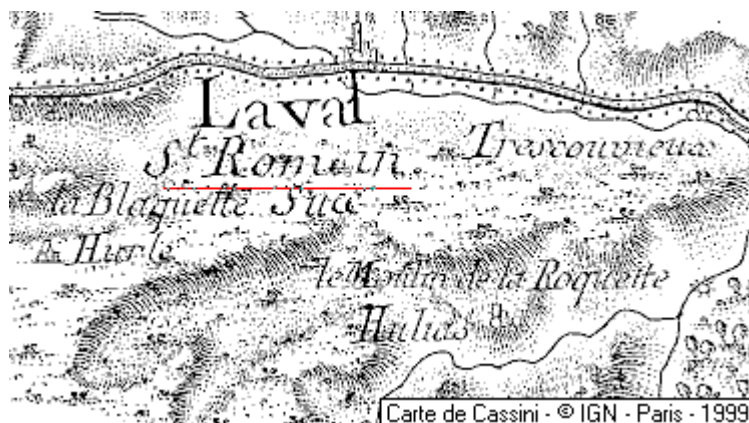
Sources: *Eugène Germer-Durand. Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII - Livre numérique [Google](#)*

Top

Laval-Saint-Roman (30)

Domaine du Temple de Laval-Saint-Roman

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Pont-Saint-Esprit - 30



Domaine du Temple de Laval-Saint-Roman

— Saint-Roman est un vieux château dont les débris se voient encore sur le territoire de cette commune, et qui était, au XIV^e siècle, une commanderie de Templiers.

Sources: Eugène Germer-Durand. *Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*. Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII - Livre numérique [Google](#)

Top

Luc-Bas (Campestre-et-Luc) (30)

Biens du Temple à Luc-Bas

Département: Gard, Arrondissement: Vigan, Canton: Alzon, Commune: Campestre-et-Luc - 30



Biens du Temple à Luc-Bas

A Montfrin et dans les bourgs castraux environnants (Théziers, Meynes, Vallabrègues...), le Temple a exploité les zones de culture intensive qui entourent ces habitats groupés (vignes, jardins, terres à céréales). Et on l'y voit également tenir des dizaines de maisons qualifiées de stare (1).

1. *Stare à Montfrin (Chartier du Temple de Montfrin, n° 001, 015, 030, 034, 049, 050, 056, 057, 074, 076, 090, 105, etc), Meynes (n° 067, 091: 11 maisons), Montagnac (n° 038), Saze (n° 070) et Vallabrègues (n° 066, 068, 101, 102 (6 demeures), 138 (9 maisons)).*

Ce type d'investissement, que l'on retrouve en bien d'autres lieux et notamment à Aubais où les frères louent des maisons, est somme toute assez peu étonnant dans ces « villages urbanisés (2). » Mais, typique comme on va le voir des temporels urbains, il montre que, même en zone rurale, les Templiers ne se sont pas limités aux revenus de l'agriculture.

2. *Maisons à Aubais: Chartier du Temple de Saint-Gilles, 129, 138, 162, 260, 300; et dans d'autres castra: n° 004 (Luc), 013 (Manduel), 287 (Calvisson).*

Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Métairie de Luc-Bas

Les deux métairies du Luc désignées comme Luc-Haut et Luc Bas appartenaient au Moyen-âge à la puissante famille de Roquefeuil alors établie dans son château d'Algues, sur les hauteurs de Saint-Jean-du-Bruel.

Le voisinage avec l'Ordre du Temple établit non loin de là (Sainte-Eulalie-de-Cernon) occasionne des razzias et des coups de main sur les cheptels ovins.

Une procédure en justice aboutit en 1258 à la cession par Raymond de Roquefeuil de la métairie du Luc-Bas aux Templiers.

Sources: Wikipédia, ces textes sont sans sources. Je ne sais s'ils sont exactent !

Top

Manduel (30)

Domaine du Temple à Manduel

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Marguerittes - 30



Localisation: Domaine du Temple à Manduel

La plaine de l'arrière-pays à l'ouest du Rhône. Là, la multitude des sites castraux témoigne d'un processus d'urbanisation des campagnes.

En effet, ces centres de peuplement aggloméré, dont certains ont pu accueillir une population non négligeable, offrent un bâti dense, souvent regroupé à l'abri de fortifications.

L'ordre du Temple investit relativement tôt les principaux castra de cette plaine entre Saint-Gilles et Nîmes, mais selon une chronologie qui échappe parfois à la documentation. Ainsi, rares sont les chartes illustrant la constitution des domaines de Calvisson ou d'Aimargues, mais également de castra environnant Nîmes, comme Cabrières, Marguerittes et Manduel. Les Templiers concèdent pourtant des terres en emphytéose dans tous ces lieux dès les années 1160, ce qui suggère la présence d'un patrimoine sans doute déjà respectable. Quelques achats apparaissent à Manduel entre 1160 et 1188:

Chartier du Temple de Saint-Gilles n° 013, 034, 099, 169.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Domaine du Temple à Manduel

Rares sont en effet les actes documentant les premiers temps d'existence de la Maison du Temple de Saint-Gilles. Pourtant, les plus anciens actes du cartulaire - baux emphytéotiques ou confirmations de biens - révèlent que, dès les années 1150-1160, l'Ordre possède déjà un solide noyau patrimonial.

Les Templiers donnent des biens à bail:

Au Luc, n° 279, 9 mars 1150-1151; n° 346, 1162.

A Olozargues, n° 246, 1158.

A Marguerittes, n° 342, 1160.

A Saint-Gilles, n° 42, 1160.

A Manduel n° 346, 1162.

A Bédilhan n° 280, 1160.

Des les années 1160, ils possèdent des points d'ancrage au Caylar, à Aimargues ou à Calvisson, qui semble bien prouver qu'ils ont déjà rassemblé en ces lieux un temporel suffisant pour justifier la fondation des premières granges, n° 276, en novembre 1161 et n° 169, en septembre 1167.

Comme rien ne documente ces premières acquisitions, il est possible que des transactions n'aient pas immédiatement donné lieu à la rédaction de chartes et que les Templiers n'aient été incités qu'après coup à en demander une confirmation écrite: Par exemple, Valentia reconnaît en 1164 qu'elle a donné une maison (n° 23, juin 1164). Et en 1196 Raimon de Saint-Sauveur confirme une vente effectuée dix-huit ans plus tôt, dont le cartulaire ne conserve pas de trace (n° 45, 1^e novembre 1196).

De manière générale, à l'aube du développement des pratiques notariales dans cette région, on ignore s'il a pu arriver que des donations ou des ventes n'aient pas fait l'objet d'une mise par écrit. Il est vraisemblable également que certains parchemins aient été perdus avant la confection du cartulaire: L'inventaire des archives du Temple d'Arles dressé en 1308 ne mentionne aucun acte antérieur à 1156, alors que l'activité de cette Maison débute dès les années 1140.

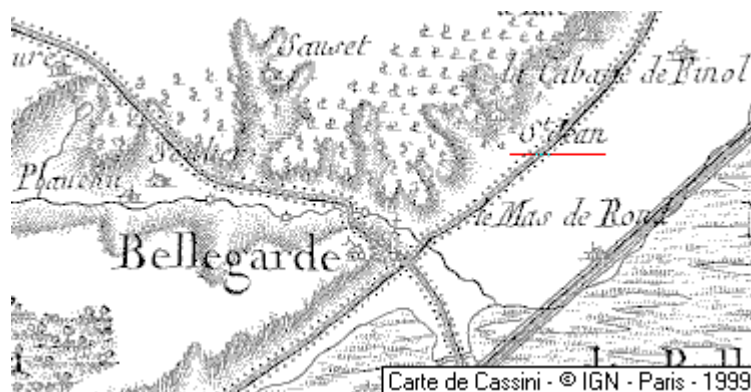
Sources: Les cartulaires méridionaux - Par Daniel Le Blévec - Volume 19 de Etudes et rencontres de l'Ecole des chartes, Ecole Nationale des Chartes (Paris) - Librairie Droz, 2006.

[Top](#)

Mas-Saint-Jean (30)

Domaine du Temple Mas-Saint-Jean

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Beaucaire - 30



Domaine du Temple Mas-Saint-Jean

- Mas-Saint-Jean, ferme commune de Bellegarde.
- Mansus de Sancto-Johanne, 1289 (Recherches historique sur Beaucaire, page 207)
- C'était une ancienne Maison des Templiers.

Sources: Eugène Germer-Durand. Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII - Livre numérique [Google](#)

Top

Maressargues (30)

Fief du Temple de Maressargues

Département: Gard, Arrondissement: Alès, Canton: Lédignan - 30



Localisation: Fief du Temple de Maressargues

Dans les années 1140-1141, Raimon de Maressargues donne des droits sur un jardin et une maison à Maressargues.

L'investissement du village de Maressargues, durant les trois dernières décennies du

XIIe siècle, apparaît quant à lui mieux éclairé:

Chartier du Temple de Saint-Gilles, pour Mauressargues: n° 054, 105, 166, 246, 277.

Si la détention d'un bien qualifié de fief n'entraîne a priori pas plus de contrainte que la possession emphytéotique, il n'en existe pas moins un pouvoir de domination. Comme leurs confrères du Rouergue, les Templiers du Bas-Rhône ont acquis des reliquats de vieux droits d'origine publique passés dans le domaine seigneurial. L'albergue, que l'ordre figure en position de bénéficiaire, ou qu'il s'acquitte au contraire de cette charge, apparaît le plus souvent:

Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 013 (moitié d'une albergue de deux cavaliers), 166 (albergue de deux milites que Bernat de Clauso doit pour un honneur allodial à Mauressargues), 330, 456.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Top

Meynes (30)

Domaine du Temple de Meynes

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Aramon 30



Localisation: Domaine du Temple de Meynes

En 1146, Pons de Meynes donne la coseigneurie de quatre castra avec tous les biens qu'il y possède (Trévils, Montfrin, Meynes et Théziers).

Les Templiers ont de même choisi des bourgs castraux pour y percevoir les redevances ou y fonder une domus, qu'il s'agisse de la rive droite du Rhône (Aubais, Générac, Le

Caylar, Calvisson, Meynes) ou de la rive gauche (Méjanès, Lansac, Laurade).

Le Temple a tenu la justice seigneuriale dans plusieurs villages du Bas-Rhône, ainsi à Méjanès, Générac, Meynes, peut-être Richerenches (1). Mais les modalités de l'exercice de ce pouvoir nous sont surtout connues par la documentation portant sur les castra de Lansac et de Montfrin. Ces dossiers, riches d'une trentaine de pièces dans le premier cas, d'une quinzaine dans le deuxième, comportent quelques témoignages directs sur la pratique judiciaire - criées, procès-verbaux de sentences, nomination de juges, mais ont surtout gardé trace des nombreux conflits avec les juridictions concurrentes. Les procès-verbaux de ces conflits, parce qu'ils cherchent à déterminer, sur la base d'une procédure inquisitoire désormais bien huilée, le contour précis des juridictions templières, sont riches d'enseignement.

1. La vente de la seigneurie de Méjanès, en avril 1240, par Gilbert de Baux, comprend « les justices sur les hommes, les bans, les juridictions », Cartulaire du Temple d'Arles, n° 112; Générac et Meynes: Chartier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 085, 127, 131, 135 et 141. A Richerenches, on n'a aucune idée des relations entre la commanderie et la communauté d'habitants, mais si cette dernière s'est bien regroupée autour de la première, il ne serait pas étonnant que les Templiers aient exercé des droits sur les hommes.

La documentation portant sur la rive droite du Rhône dépendante du comté de Saint-Gilles, si elle ne permet pas aussi bien que le cartulaire de Richerenches de mettre en évidence les réseaux d'alliances aristocratiques, révèle également le rôle d'un certain nombre de familles chevaleresques. Dès novembre 1146, la donation de Pons de Meynes portant sur des parts de coseigneurie dans les castra ou villae de Meynes, Trévils, Montfrin et Théziers, permet de remonter à l'origine de l'implantation de l'ordre en ces lieux.

Cependant, par l'intermédiaire de la coseigneurie de Montfrin, que partagent un temps les Meynes et les Albaron, ces derniers poursuivront jusqu'à la fin du XIIIe siècle d'étroits rapports avec l'ordre, désormais bien installé dans les castra de Montfrin et de Meynes.

Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Montfrin (30)

Maison du Temple de Montfrin

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Aramon - 30*Localisation: Maison du Temple de Montfrin*

Uc Rigaut comme Arnaut de Bedos ont accompli leurs missions sous des qualificatifs variés. Il faut attendre Peire de Rovira, actif entre 1136 et 1158, pour qu'apparaisse la titulature de « maître en Provence et partie des Espagnes » (1143). L'apparition de cette distinction, qui coïncide avec l'implication de l'ordre dans la Reconquista, fait de cette province l'une des premières créées au sein de l'administration templière. Or, la présence fréquente de ce dignitaire dans le Bas-Rhône montre bien l'intérêt revêtu par la région pour les Templiers. Cet infatigable voyageur n'a cessé de raffermir les fondations locales, comme en témoigne son action à divers moments de grande importance pour l'avenir de ces maisons 53.

53. En décembre 1142, Peire de Rovira préside un chapitre à Arles, CGT, n° 281. Après un séjour en Catalogne et en Languedoc, il revient à Richerenches à la fin de 1143 et y reste peut-être un an, Cartulaire de Richerenches, n° 8, 9, 12, 11, 40. En décembre 1145, il y est à nouveau pour inciter la famille de Bourbouton à poursuivre ses bienfaits à l'égard de l'ordre, n° 7. Un an plus tard, il préside cette fois à la réception de Pons de Meynes accompagnée de la donation fondatrice de la maison de Montfrin, CTGard, n° 01. Il revient enfin dans la région de 1151 à 1157 et est notarijment présent à des moments importants pour les maisons d'Arles (1152) et de Saint-Gilles (janvier 1156), tout en continuant à assurer le succès de celle de Richerenches, Chartier du Temple d'Arles, n° 004; Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 007; Cartulaire de Richerenches, n° 129, 117, 130.

La réforme vue de Rome progresse aussi dans la province de Narbonne au moment où arrivent les Templiers: les évêques de Nîmes et d'Uzès, et parmi eux Aldebert d'Uzès (1141-1180) ou Evrard (1139-1155), apparaissent assez liés aux milieux pontificaux.

L'action de Raimon d'Uzès en faveur des Templiers à Trévils-Montfrin est également approuvée par Alexandre III. Pourtant, l'adhésion aux positions théocratiques de la papauté rencontre encore bien des limites jusqu'à la fin du XIIe siècle: Raimon de Montredon à Arles comme Jaufré à Avignon n'hésitèrent pas à soutenir l'empereur Frédéric Barberousse et l'antipape Victor IV. Aussi, ne faut-il pas lier trop vite, dans l'esprit des prélats locaux, allégeance à Rome et accueil des nouveaux ordres. En Provence, la direction de l'Eglise se conçoit encore plutôt comme une affaire locale.

Les mobiles précis du soutien des prélats aux ordres militaires sont par conséquent délicats à déterminer. On a évoqué par exemple dans le cas de l'archevêque d'Arles, la volonté de « faire pièce au chapitre cathédral trop souvent indocile. » Mais à part leur valeur d'exemple, je ne vois pas quelle influence les moines-soldats ont pu exercer sur les chanoines. La recherche d'appuis dans l'oeuvre pastorale me semble plus décisive. C'est ainsi qu'il faut comprendre les nombreuses concessions de lieux de culte, souvent avec charge d'âmes, accordées aux ordres militaires dans les campagnes. Les évêques ont donc pu compter sur les moines-soldats pour renforcer l'encadrement spirituel dans des espaces où l'organisation du peuplement était en pleine recomposition et où le réseau ecclésial n'était pas définitivement constitué.

Ainsi, sur les territoires de Richerenches et de Roaix, semble-t-il dépourvus de lieux de culte et où l'habitat pouvait encore être fluctuant, ou sur celui de Trévils-Montfrin où les cures des églises de Saint-Martin et de Saint-Paul attendaient des patrons. Si les moines-soldats ont donc pu seconder les efforts d'encadrement des évêques, il ne faut pas pour autant négliger le contexte politique.

Certaines munificences seigneuriales sont particulièrement remarquables. En 1146, Pons de Meynes donne la coseigneurie de quatre castra avec tous les biens qu'il y possède (Trévils, Montfrin, Meynes et Théziers), un jardin et un manse à Bassargues avec l'homme qui l'habite, un honneur à Montagnac, ce qu'il a à Cabrières, un fief à Fourques, des biens à Saint-Gilles et enfin le quart du fief de Pouzilhac.

A Montfrin, l'accumulation foncière, qui ne débute vraiment que dans les années 1180, repose sur une complémentarité des donations et des achats. Elle est irrégulière (avec des pics autour de 1200-1210 et de 1230-1240), mais les donations demeurent nombreuses jusqu'au dernier tiers du XIIIe siècle.

La donation de Pons de Meynes en 1146 avait déjà bien amorcé la présence de l'ordre.

Mais ce n'est qu'une quarantaine d'années plus tard que Bernat Catalan, commandeur de Saint-Gilles, commence à recevoir quelques biens, tandis qu'un commandeur propre apparaît en 1196:

Chartier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 006 (1185) et 007 (mai 1196).

Cette autonomie par rapport à la maison-mère inaugure une période d'intense activité culminant dans le premiers tiers du XIIIe siècle. A Montfrin et dans les bourgs castraux environnants (Théziers, Meynes, Vallabrègues...), le Temple a exploité les zones de culture intensive qui entourent ces habitats groupés (vignes, jardins, terres à céréales):

Acquisitions de vignes à Montfrin:

Chartier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 006, 007, 012, 015, etc.; de jardins: n° 001, 021, 049, 056, 067, 090 etc.; de terres: n° 008, 010, 029.

Le commandeur s'est notamment appliqué à rassembler des terres autour de l'église Saint-Martin de Trévils tenue par l'ordre.

Et on l'y voit également tenir des dizaines de maisons qualifiées de stare: Stare à Montfrin:

Chartier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 001, 015, 030, 034, 049, 050, 056, 057, 074, 076, 090, 105, etc.), Meynes (n° 067, 091: 11 maisons), Montagnac (n° 038), Saze (n° 070) et Vallabrègues (n° 066, 068, 101, 102 (6 demeures), 138 (9 maisons).

Ce type d'investissement, que l'on retrouve en bien d'autres lieux et notamment à Aubais où les frères louent des maisons, est somme toute assez peu étonnant dans ces « villages urbanisés »: Maisons à Aubais:

Chartier du Temple de Saint-Gilles, 129, 138, 162, 260, 300; et dans d'autres castra: n° 004 (Luc), 013 (Manduel), 287 (Calvisson).

Mais, typique comme on va le voir des temporels urbains, il montre que, même en zone rurale, les Templiers ne se sont pas limités aux revenus de l'agriculture.

L'autre produit de rapport est constitué par la vigne que les Templiers ont développée, tant dans la plaine du Trébon, où ils ont constitué un clos, qu'à Saint-Gilles, dans le clos Saint-Jacques: Contrat d'accapote pour planter des vignes au Trébon:

Chartier du Temple d'Arles, n° 019, 024, 049; contrats de complant au clos Saint-Jacques et à Montfrin, Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 481; et Cartulaire du Temple de Montfrin, fol. 43-44 (3 juin 1214).

Le long du Gardon enfin, au niveau de Montfrin, les frères ont également cherché à obtenir la concession des eaux et des rives de plusieurs propriétaires afin d'installer des moulins:

Chartier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 054; Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 427 (accapte de 2360 sous raimondins), 432 (moulins tenus en fief du roi), 433 (versement de 500 sous raimondins pour rachat des parts à un ayant-droit).

Ces droits d'usage, chèrement payés, étaient transmis en emphytéose et prévoyaient la construction des canaux et de retenues d'eau nécessaires aux moulins et aux pêcheries. Les moulins pouvaient faire tourner des meules mais aussi des fouloirs. Aussi, en 1243, le Temple exploite-t-il au moins deux moulins à Montfrin près desquels il cherche à étendre ses possessions:

Chartier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 086 (avril 1243); n° 435 (novembre 1243) et 436 (février 1244).

En décembre 1245, Azalaïs de Meynes remet encore ses droits sur les moulins de l'ordre, n° 439.

Deux moulins sont encore mentionnés en 1491 dans une visite de l'Hôpital, mais ils sont en ruine en 1649:

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 124, fol. 161; et 56 H 136.

Il semble y avoir eu à Montfrin un glissement de l'habitat de la villa au castrum, mais antérieurement à l'arrivée de l'ordre. En 1146 en effet, la donation de Pons de Meynes porte à la fois sur la villa de Trévils et sur le castrum ou castellum de Montfrin:

Chartier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 001 (novembre 1146).

Le lieu-dit Trévils est aujourd'hui un quartier au sud de l'actuel village de Montfrin. L'érudition conserve le souvenir d'une occupation ancienne: la villa comporte une église Saint-Martin, donnée aux Templiers en 1161, et installée sur un cimetière et un lieu de culte paléochrétiens, voire sur un site antique:

E. Trenquier, Mémoire de Montfrin, p. 106.

En 1146, celle-ci est habitée puisque l'acte de donation y mentionne des tenanciers. Mais c'est dans le castrum que les Templiers choisissent d'élever leur commanderie avec une chapelle appelée à devenir paroissiale, le tout mentionné pour la première fois en 1168-1169. Il est probable que la présence templière et la création d'une paroisse contribuèrent à renforcer l'attraction exercée par le castrum.

A Montfrin, la paroisse et le cimetière se trouvaient à la villa de Trévils¹⁵⁵. Mais dès 1169, les Templiers ont construit une église dans le castrum, à laquelle, en vertu de la concession de l'évêque d'Uzès, étaient rattachés les droits paroissiaux. Cette église, sous le vocable de Notre-Dame, et son cimetière sont ensuite cités à plusieurs reprises dans le chartrier. L'évêque se réserve pour l'église Saint-Martin de Trévils ou pour une éventuelle église construite à Montfrin un cens récongnitif de deux modiées de froment, plus dix sous de Saint-Gilles et deux livres de cire pour la taxe synodale. Il réclame en outre l'investiture du desservant et la Présence de ce dernier aux synodes:

Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 002 (12 octobre 1161).

Les cas aussi bien documentés que celui de Montfrin demeurent rares dans l'espace bas-rhodanien, mais faut-il en conclure pour autant que les Templiers exercèrent un rôle négatif dans la constitution de l'habitat.

A Montfrin, les bâtiments de l'ancienne commanderie templière, transmis à l'Hôpital après 1312, sont parvenus jusqu'à nous. Bien que transformés sous l'ordre de Malte et aujourd'hui fort dégradés, ils présentent une organisation probablement héritée de l'état médiéval. Occupant un îlot complet dans le village, partie résidentielle et chapelle sont séparées, ce qui concorde assez avec le statut paroissial attribué à cette dernière. La partie résidentielle, composée de quatre ailes de bâtiments aujourd'hui fermées sur la rue, s'organise autour d'une cour comme la majorité des commanderies. Les Templiers durent mener conjointement les travaux des bâtiments et du lieu de culte, ce qui expliquerait la coïncidence des premières mentions, en 1168-1169. Il est possible encore que la bulle de confirmation d'Alexandre III pour la chapelle (1168-1169) ait été réclamée par le Temple à l'achèvement du gros oeuvre. Le tympan du portail de Notre-Dame de Malpas à Montfrin apparaît comme un décalque de celui du « portail de la Vierge » à Saint-Gilles. Le programme iconographique et son traitement présentent en effet de grandes similitudes sur les deux monuments.

La rapidité de la construction (1161-1169) implique des disponibilités financières déjà importantes, mais aussi la capacité à trouver facilement matériaux et main d'oeuvre qualifiée. Ces deux conditions ont pu se trouver réunies à Montfrin où l'ordre possédait une carrière et où résidaient des lapicides:

Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 129 et 125 ter.

Dès lors, plusieurs parties du bâtiment apparaissent dans les chartes au hasard des souscriptions: l'entrée principale de la maison, la cour, le réfectoire, la chambre du commandeur:

Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 059 (in domo Templi de Montefrino, prope portam majorem), 052 (in curte domus Templi), 100 (in refretorio domus Templi de Montefrino), 119 (in cámara dicti preceptoris).

Le logis comportait un étage puisqu'est évoqué un solarium, mais aussi une aula, un type de pièce noble que l'on trouve de préférence en hauteur:

Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 050 (in solario quod est supra tinas); mentions de Vaula: n° 113, 120, 125 ter et n° 495.

Il faudrait compter enfin avec la présence d'un dortoir et d'annexés agricoles telles que celliers et greniers. Le premier était prévu par la règle (Règle du Temple, n° 145), les seconds figurent même dans les commanderies urbaines.

La confrontation des vestiges actuels et des textes suggère par conséquent un programme architectural s'apparentant à celui des grandes demeures urbaines. D'ailleurs, les termes de « stare, hospicium » et même « palacium » qui désignent la maison templière ne trompent pas:

Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 053 (in stari domus milicie Montisfrini), 062 (in stari cavallarie), 114 (in spicio domo Templi), 090 (in palacio domus Templi de Montefrino).

Aussi, les Templiers n'ont pas hésité à entreprendre des travaux pour rendre les bâtiments dignes de leur rang seigneurial. Dès les années 1220, ils achètent une cour et une maison confrontant leur commanderie, peut-être pour opérer des travaux d'agrandissement, et à la fin du XIII^e siècle, l'aula, qui était ornée de peintures, est refaite:

Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 050 (avril 1228), 052 (avril 1231), 129 (in aula picta domus Templi de Montefrino, octobre 1286), 141 (in aula nova, décembre 1294) et 126 (in aula nova domus Templi de Montefrino ubi consuetum est reddijus in curia domus Templi, août 1295).

L'ensemble de Montfrin constitue l'unique commanderie du Bas-Rhône à peu près conservée dans son intégrité. Il attend encore une étude du bâti à l'instar de celle qui a été récemment menée sur le seul bâtiment subsistant de la maison de Richerenches. Les frères ont pu avoir quelques facilités à se procurer des matériaux: les Templiers possédaient une carrière à Montfrin.

A Montfrin, une tour massive en grand appareil s'élève encore à l'angle nord-ouest du

quadrilatère formant le palais de l'ordre.

Les hommes au service du Temple

Dans l'orbite des maisons templières gravitent effectivement un certain nombre de clercs, prêtres, diacres ou lévites, dont on ignore souvent s'ils sont effectivement frères de l'ordre ou non:

Catulaire de Richerenches, n° 70 (juin 1151), 69 (janvier 1151), 213 (1175), etc.

Il est, d'une manière générale, délicat de distinguer les clercs proches de l'ordre, frères ou non, des autres, notamment dans un environnement cléricalisé comme celui de Richerenches: dans une charte de 1169, on compte par exemple quatre chapelains et deux clercs sur treize témoins cités et dans un autre acte de 1175, il y a quatre chapelains (dont un sûrement templier), un diacre et deux clercs, n° 98 et 212. Le personnel clérical apparaît encore nombreux dans les chartes de Montfrin:

Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 033, 043, 047, 050, 090, etc.

Le statut externe est clair pour certain d'entre eux, par exemple à Saint-Gilles pour le prêtre Guilhem Amblard (1186-1193), fidèle du Temple, ou bien pour Pons de Saint-Baudile (1175-1185), qualifié de « sacerdos sed non Templarius » et qui, à l'occasion, se fit scribe pour l'ordre. Guilhem Amblard s'associe à son frère pour une donation à l'ordre et apparaît très fréquemment en qualité de premier témoin, mais jamais parmi les frères.

Beaucoup de clercs séculiers, qui apparaissent régulièrement dans les listes de témoins, notamment à Saint-Gilles, Montfrin ou Richerenches, étaient sûrement au service de l'ordre. Même si le phénomène est peu perceptible, le Temple gérait un réseau d'églises paroissiales, en plus des chapelles des commanderies dont dépendait également une cure. Ces prêtres ou diacres pouvaient donc desservir quelques églises rurales sous le patronage du Temple. Mais ce personnel pouvait également officier dans les maisons mêmes de l'ordre. Outre le soin des âmes des membres de la communauté, il fallait aussi satisfaire aux exigences spirituelles des laïcs proches de l'ordre, notamment dans l'encadrement de la mort. Lorsque des testateurs élisant sépulture dans une commanderie du Temple demandaient les services de quatre à dix chapelains, on imagine bien qu'il devait être fait appel au service de clercs séculiers: Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 110 (anniversaire annuel fêté par dix chapelains à Montfrin en 1277). Ce recours à des clercs séculiers est-il symptomatique d'une pénurie de frères prêtres.

Le lignage d'Albaron, qui partage avec l'ordre la seigneurie de Montfrin, fait encore preuve d'une remarquable constance vis-à-vis des Templiers, puisque les relations inaugurées par Peire d'Albaron (1160-1190) furent poursuivies par plusieurs de ses descendants jusqu'à Albaron (1228-1243). Dans le cas des Albaron, comme dans celui des Guidator ou des Marroc à Saliers, le partage de la coseigneurie avec les Templiers a pu favoriser un esprit communautaire fondé sur des valeurs identiques. A n'en pas douter, l'extrême fréquence des copossessions foncières entre les commanderies et d'autres propriétaires laïques dut favoriser bien des rapprochements entre les uns et les autres.

Au cours du XIIIe siècle, les relations avec les communautés rurales organisées en consulats se sont également progressivement dégradées. Relativement tôt, les conflits portèrent sur l'exploitation des droits d'usage concernant notamment les espaces servant aux animaux. En 1216 par exemple, la commanderie du Temple de Montfrin et les prud'hommes du village se disputèrent l'exploitation d'une forêt aux Orgnes qui fournissait du bois et un terrain de pâture. Classiquement, l'arbitrage aboutit au partage et au bornage du lieu. En 1286, les consuls de Montfrin et la commanderie réglèrent par voie d'arbitrage l'usage des pâturages et des carrières du territoire.

En 1279, les consuls de Montfrin s'élevèrent contre les tentatives de l'ordre pour étendre à ses « famuli » l'exemption des prélèvements sur le pacage des troupeaux. Les représentants villageois avaient en outre promulgué des statuts recommandant le boycott du four et du moulin templiers, symboles du pouvoir banal, et prohibant les offrandes à l'église de l'ordre. Sans doute, les troubles causés lors de l'office divin relèvent-ils encore de la contestation anticléricale classique. L'acte de 1279 fait allusion aux excès perpétrés par des habitants dans l'église et une procédure de 1293 cite le nom d'un habitant, P. Palud, accusé d'avoir troublé l'office:

Chartrier du Temple de Montfrin et des maisons du Gard rhodanien, n° 139 (avril-mai 1293).

Il semble toutefois que le pouvoir temporel de l'ordre ait suscité bien plus d'inquiétude de la part des villageois que ses attributions ecclésiastiques. A Montfrin, le prélèvement de la dîme n'a par exemple pas laissé de trace de conflit.

Face au pouvoir central: l'érosion des droits et des revenus

L'extension des justices princière et royale aux dépens des juridictions seigneuriales constitue une étape caractéristique de la marche de l'Etat moderne. On a déjà commenté la recrudescence, à partir du dernier tiers du XIIIe siècle, des querelles entre

la cour templière de Lansac et la juridiction voisine de Tarascon, relevant du comte de Provence. Ce phénomène est général: partout se sont répétées les atteintes des officiers comtaux contre les prérogatives des seigneuries justicières des ordres militaires.

Si les deux cours d'appel aixoises donnèrent, en général, raison aux commanderies contre le zèle des viguiers et des juges locaux, il n'en demeure pas moins que la justice comtale, par le développement de la procédure d'appel, s'insinuait dans la vie des justiciables. En 1307, un accord entre Charles II et le maître Foulques de Villaret établit ainsi que, dans les seigneuries de l'Hôpital, les appels seraient réservés à l'ordre, mais que les seconds appels relèveraient de la cour comtale. Il n'en alla pas différemment de l'autre côté du Rhône, en terre capétienne, où les empiétements des officiers royaux devinrent systématiques. Autour de Jalès et d'Anduze, ceux-ci s'en prirent notamment aux symboles du pouvoir justicier des ordres militaires, comme les fourches patibulaires. A Montfrin, après s'être emparés, sans autre forme de procès, des droits de la famille d'Albaron, les agents du pouvoir central s'attaquèrent à la juridiction templière en disputant à la commanderie la connaissance de plusieurs affaires. Face à ces menaces, les Templiers usèrent, comme à Lansac, de l'appel aux instances supérieures - ici le sénéchal ou le juge de Beaucaire ou de Nîmes -, tandis que la procédure d'enquête réussit encore à clarifier avec succès les positions de l'ordre. Pourtant, rien ne devait empêcher la pénétration inexorable du pouvoir étatique dans les seigneuries justicières.

Les arrière-pays d'Aramon, de Beaucaire et de Nîmes, ainsi que la terre d'Argence, étaient, depuis saint Louis, parfaitement quadrillés par les officiers royaux. A Montfrin, le sénéchal de Beaucaire et le juge mage se saisissaient désormais des différends entre le seigneur templier et la communauté pour imposer leur arbitrage. Et bientôt, le juge du Temple dut promettre, à son entrée en charge, de juger « selon les lois et les coutumes du roi de France. » L'avancée du pouvoir royal devait tout aussi bien s'illustrer aux dépens de l'Hôpital, comme le prouve l'affaire de la seigneurie de Saint-Maurice de Cazevieille tenue par la commanderie d'Alès.

La fin de l'ordre du Temple dans les pays du Bas-Rhône (1307 - vers 1320)

Les premières enquêtes furent conduites à Aigues-Mortes par les commissaires royaux entre le 8 et le 16 novembre, apparemment sans recours à la question. L. Ménard, p. 195 et 197-206. Le templier Guilhem Penchenat affirmera en effet, en juin 1310, devant les inquisiteurs pontificaux, ne pas avoir été torturé au cours de cette partie de la

procédure.

Le dernier jour, le prieur et le lecteur du couvent dominicain de Nîmes, mandatés par l'inquisiteur de France, Guillaume de Paris, intervinrent pour faire confirmer leurs dépositions aux quarante-cinq Templiers et les exhorter à confesser leurs erreurs. Dès le 20 septembre 1307, Guillaume de Paris avait chargé de l'affaire les inquisiteurs de Toulouse et de Carcassonne assistés par les frères prêcheurs.

L. Ménard, p. 206.

Ce même jour du 16 novembre, le nouveau sénéchal, Odard de Maubuisson, se rendit encore à Nîmes afin d'interroger les quinze Templiers qui y étaient emprisonnés.

L. Ménard, p, 206, 209.

Le lendemain, les deux frères prêcheurs renouvelèrent la procédure conduite la veille à Aigues-Mortes. Au printemps de l'année suivante, l'évêque de Nîmes, Bertran de Languissel, s'attacha à son tour, en qualité d'ordinaire habilité à agir « ex officio », à obtenir des aveux de huit frères de la commanderie de Saint-Gilles. Seuls les aveux réitérés du commandeur de Montfrin, Pons de Castelbon, figurent sur le procès-verbal.

L. Ménard, p. 181-183 (22 avril 1308).

Cette première phase de la procédure produisit, comme ailleurs, les résultats escomptés puisque les Templiers avouèrent plusieurs graves déviances - crachat sur la croix, reniement du Christ, communion sous l'hostie non consacrée, adoration d'une idole, pratiques sexuelles contre nature. Ce résultat n'est guère surprenant dans la mesure où les interrogatoires furent entièrement menés par des officiers royaux, les Dominicains n'intervenant que bien tardivement dans le cadre de l'inquisition et, selon toute apparence, seulement pour légitimer les dépositions obtenues. L'action entamée dans un second temps par Bertran de Languissel doit inciter de futures recherches à examiner le rôle que joua le haut clergé séculier méridional lors des premières procédures. On a en effet un peu de mal à croire à son indépendance par rapport au pouvoir capétien, notamment dans cette province de Narbonne dirigée par Gilles Aycelin, l'un des conseillers les plus écoutés de Philippe le Bel, qui joua justement un rôle-clé dans l'affaire du Temple.

J. Favier, Philippe le Bel, Paris, 1978, p. 27-29.

Convaincu de l'hérésie des Templiers, Gilles Aycelin demanda leur punition en mai 1308 à Poitiers, et il fut désigné pour présider la commission pontificale chargée de recueillir

les témoignages des frères dans le royaume de France.

M. Barber, The Trial, p. 93-94 et 155-156.

L'évêque Bertran de Languissel semble pourtant avoir fait preuve d'une certaine liberté d'action, notamment en 1303, lors du conflit entre le roi et Boniface VIII.

Leurs frères du royaume de France étaient déjà enfermés depuis quatre mois lorsque les Templiers du comté de Provence furent arrêtés à leur tour, à la demande du Saint-Siège cette fois-ci. Les procès-verbaux de l'arrestation conservés pour trois maisons du Bas-Rhône - Avignon, Arles et Fos - donnent une mesure de l'opération entreprise par les officiers angevins à l'échelle du comté. Pour un exemple complémentaire, le procès-verbal concernant la commanderie d'Aix a été étudié par B. Beaucage, « La fin des Templiers en Provence. »

Dans la partie royale de la basse vallée du Rhône en revanche, la gestion des biens templiers est, on l'a dit, plutôt mal documentée. Toutefois, à en juger par la rapidité avec laquelle la justice royale se substitua à la juridiction templière à Montfrin, on peut imaginer que les agents capétiens s'empressèrent, ici encore, de récupérer biens et droits. Le patrimoine foncier fut, comme en Provence, confié à des procureurs laïques. C'est le cas à Saint-Pierre de Campublic, d'après un acte de vente de décembre 1310, B. Beaucage, « Difficultés économiques », p. 3.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Commandeurs de Montfrin

Bernard Catalan (Bernardus Catalamus)

Durand d'Alairac (Durantus de Alairaco) 1196-1197

(Alairac, Aude, arrondissement de Carcassonne, canton Montréal)

Guillaume Rostan (Guillelmus Rostagnus) 1199-1206

Rostan d'Aramon (Rostagnus de Aramone) 1206-1210

(Aramon, Gard, arrondissement de Nîmes)

Bertrand de Faraud (Bertrandus Faraudi) 1213

Ermangaud (Ermenganus) 1215-1217

Bernard Dominic (Bernardus Dominicus) 1220-1222

Bernard de Case (Bernardus de Casa) 1227-1228

Commandeur de Saint Gilles, q.v.

Guillaume Garchon (Guillelmus Garchonus) 1230-1234

Commandeur de Perpignan, 1206, 1235-1237

Commandeur de Saint Pierre-Camp-Public, en 1241

Pierre Martaud (Petrus Martaudus) 1234-1235

Bertrand de Beaucaire (Bertrandus de Bellicadro) 1235

Raymond de L'Amandelaye (Raimundus de Amigdalario, Amenlerio, Alemanlier) 1237-1238

(Mandelieu, Alpes Maritime, arrondissement Grasse)

Sous-Commandeur de Saint Gilles en 1240-1244 q.v.

Commandeur de Pézenas, en 1245-1247

Commandeur de Montpellier en 1249-1250, 1262-1264

Commandeur de Nice, Grasse, Biot en 1252

Commandeur de Valence en 1259

Jean Castane (Johannes Castaneus) 1239-1241

Camérier de Saint Gilles en 1244

Pierre Lobat (Petrus Lobatus) 1241-1249

Commandeur de Saint Pierre, 1243, 1251

Hugues Arthur (Hugo Artus) 1251-1252

Sous-Commandeur de Saint Gilles, q.v.

Pierre Guigues (Petrus Guigo) 1259

Hugues de Fos (Hugo de Fos) 1261-1263

(Fos, Bouches du Rhône)

Bernard (Bernardus) 1265

Bernard du Lavandou (Bernardus Lavanderii) 1266

(Le Lavandou, Var, arrondissement Toulon, canton Collobrières)

Hugues de Tronne (Hugo Tronni) 1276-1282

(Trons (les), Alpes de Haute Provinces, commune Méolans-Revel)

Camérier de Saint Gilles en 1275

Jean de Baudin (Johannes Baudini) 1278-1279

Selon la charte de 1279, il remplace Hugues de Tronne, malade.

Guillaume Lo Cues (Guillelmus lo Cues) 1283

Guillaume de Hugolin (Guillelmus Hugolini) 1286

Bérenger de Rogues (Berengarius de Rogacio) 1286-1288

(Rogues, Gard, arrondissement et canton Le Vigan)

Ripert du Puy (Ripertus de Podio) 1289

Commandeur de Saint Gilles, q.v.

Ermengaud Travas (Ermengavus Travas) 1291-1293

Commandeur de Lunel en 1290

Commandeur de Saint Gilles, q.v.

Pons d'Audibert (Poncius Audiberti) 1295

Raymond d'Alazand (Raimundus Alazandi) 1295-1297

Pierre Cabasse (Petrus Cabassa) 1296-1297

Pons de Castelbon (Poncius de Castelbon) 1307

Sous-Commandeurs de Montfrin

Guillaume de Soquer (Guillelmus Soquerii) 1287

Les Templiers de Montfrin possèdent une Maison, ou plutôt une grange, à Meynes (Gard, arrondissement de Nîmes, can. Aramon).

Ainsi en 1278 Jacques Bertrand est appelé « juge de cour de la Maison du Temple à Montfrin et à Meynes. »

En 1295, Raymond d'Alazand s'intitule « Commandeur de la chevalerie du Temple et de la cour de la dite Maison à Montfrin et à Meynes. »

— *Archives des Bouches du Rhône: H2 liasses 87-102, 135, 137.*

— *Archives d'Arles: Authenticum Templi.*

— *Archives de Montfrin, liasse 2.*

— *Archives du Gard: E 227.*

— *Cf. Trudon des Ormes, op. cit. p. 257.*

Sources: E.-G. Léonard. - Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. - Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Maison du Temple de Montfrin (Gard)

Ancienne commanderie des Templiers - Inscription par arrêté du 1^{er} août 2003.



Montfrin, situé sur le chemin de Beaucaire à Remoulins, au niveau du gué permettant de traverser le Gardon, fut donné par Pons de Meynes en 1146 à l'ordre du Temple qui y construisit une église avec une commanderie à côté: l'ensemble devint en 1312 propriété des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem qui continuèrent l'oeuvre entreprise. Les bâtiments furent repris après les guerres de religion (fin XVI^e ou tout début XVII^e), travaux datés par les armes du commandeur Gaspard de Barras. La commanderie fut vendue à des privés en 1799.

La commanderie est structurée autour d'une grande cour carrée et semble cantonnée

de tours: seule celle du Nord-Ouest est encore bien visible.

La première entrée du XIIe siècle avec ses grands claveaux allongés se situe sur la rue Nord.



L'escalier extérieur qui date de la même époque est encore en place dans l'angle N-E de la cour avec ses deux volées à angle droit et la trace du toit qui le protégeait.

Dans l'angle opposé, au Nord-Ouest se trouvait une galerie au 1^{er} niveau mais il n'en reste que les portes avec les corbeaux supportant les poutres de la toiture.



Il est difficile de retrouver l'ampleur des travaux du XVe siècle, modifiés par la reconstruction après les guerres de religion. Celle-ci concerne surtout l'aile sur la grande rue: elle a été surélevée, les baies reprises et une nouvelle entrée en plein cintre construite.



L'autre modification importante est la construction (ou la reconstruction) d'un escalier à vis dans l'angle Sud-Ouest de la cour où se trouvent des éléments plus anciens, ainsi la porte palière du 1^{er} niveau sur le mur sud qui date du XVe.

Sources: photos J. CLIER — CRMH Languedoc-Roussillon - Sources Textes: Languedoc-Roussillon **Culture**

Chapelle de la Commanderie

Cette chapelle était située entre le puits et la prison de la commanderie de l'hôpital Saint-Jean; elle sert actuellement de laboratoire à M. Bressac, pharmacien; une voûte gothique annonce encore l'ancienne destination de ce petit local consacré autrefois à la prière.

Sources: Texte original - d'Eugène Trenquier - Mémoire pour servir à l'histoire de la ville de Monfrin - 1847.

Réédition: Monfrin et ses environs. Par Eugène Trenquier. Collections, Le Livre d'Histoire-Lorisse. 1989. Res Universis.

Eglise Saint-Paul

La Bibliothèque du grand séminaire de Nîmes possède un extrait de la donation de cette église, faite aux Templiers de Monfrin, par l'évêque d'Uzès, l'an 1178.

Nous y voyons que l'évêque d'Uzès, avec l'avis de son sacristain Raynoard, donna cette église aux Templiers sous les conditions suivantes: Défense expresse de n'enterrer dans Saint-Paul-de-Monlanhac aucun paroissien du diocèse, à moins qu'il n'eût donné tout son bien à l'ordre, ou qu'il n'en eût pris l'habit; la retenue de deux sous, et le droit de seigneur pour chaque synode, avec la faculté de prendre la quatrième partie de la dime, laquelle serait partagée avec son procureur, obligation imposée au chapelain de se

rendre à toutes les assemblées de l'église d'Uzès.

Catalani, procureur de l'ordre, et d'après l'avis de Arnaud de Mirola, maître de la milice du temple, promet en outre à l'évêque d'Uzès que les Templiers ne pourraient jamais se faire un privilège de cette église auprès de la Cour de Rome

L'église Saint-Paul est située au couchant de l'Hôpital-Pauvre; elle a dix-sept mètres de longueur sur sept de largeur; l'extérieur est en moellons noyés dans du béton, et l'intérieur en pierres de taille.

En dehors et au couchant de l'église, un escalier en limaçon conduisait à sa cloche; il prenait naissance à la hauteur des fenêtres et était soutenu par deux arcades; il en existe encore dix-sept marches situées au second étage. Près l'escalier s'ouvre une porte devant déboucher aux tribunes. Deux autres portes donnaient accès dans le caveau. situé au rez-de-chaussée; l'une, en plate-bande et très-basse, devait servir à passer les morts; l'autre, cintrée et double de hauteur, mais plus étroite, devait servir de vestibule, sur lequel on aurait gravé les noms des défunts; sa construction date à-peu-près de la même époque que celle de Sainte-Marie; sa façade regardait le nord et avait quatre grandes croisées semblables à celles de la Commanderie Saint-Jean; en supposant des vitraux colorés à toutes ces ouvertures, l'imagination peut se figurer toutes les teintes vaporeuses des antiques chapelles. Le mur du levant possède une niche respectée par la main des révolutions; la forme gothique en est des plus heureuses et ne laisse rien à désirer; sa corniche se rapproche beaucoup de celle de l'église paroissiale, sauf les modifications qui lui manquent. Ruinée lors des guerres de religion, elle fut vendue à différents particuliers, qui ont changé ses murs sacrés en caves et en écuries. Les superbes voûtes que l'on remarque dans les constructions du couchant, liées entre elles par une foule de portes très-anciennes, devaient appartenir et servir de logement aux chapelains.

Les vieux actes des différents notaires de Montfrin sont tout-à-fait muets relativement à cette église.

Sources: Texte original - d'Eugène Trenquier - Mémoire pour servir à l'histoire de la ville de Montfrin - 1847.

Rédition: Montfrin et ses environs. Par Eugène Trenquier. Collections, Le Livre d'Histoire-Lorisse. 1989. Res Universis.

Eglise Saint-Martin

L'évêque d'Uzès donna cette église aux Templiers de Montfrin, l'an 1161. Cette donation est antérieure de dix-sept ans à celle de Saint-Paul; nous l'avons également extraite de

la bibliothèque du grand séminaire de Nîmes.

Les clauses de l'acte sont à peu près les mêmes que celles de Saint-Paul; les redevances en étaient seulement plus fortes; ainsi, les templiers étaient tenus de donner à l'évêque deux boisseaux de blé par an, dix sous et une livre de cire, à chaque synode; et cinq sous pour le droit de fief, payables à la Saint-Michel de chaque année.

Le grand nombre d'urnes, de celles appelées « olloe » ou « cineraria », ou tout simplement « urnoe », trouvées en cet endroit, et cet article de la loi des douze tables « in urbe ne sepelilo neveurito », qui défendait aux Romains d'être enterrés dans les villes, donneraient à penser que c'était le cimetière de Montfrin qu'ils auraient appelé « Campus Elysius. » Lors de l'établissement du christianisme, les chrétiens y ayant élevé une chapelle dédiée à Saint-Martin, auraient remplacé le mot « Elysius » par ceux de « Sancti Martini. »

Voici un passage de la « Roma moderna » par le cardinal Barberini, édition de 1638, chapitre 4, quartier de Trevi, page 267, qui nous a paru digne de figurer dans ce mémoire, par rapport à l'étymologie de Trevils, nom donné à l'ancienne paroisse Saint-Martin: « Le quartier de Trevi porte trois épées dans un camp roux, et occupe toute la partie du Mont-Quirinal qui regarde Rome.....Ce nom de Trevi a été corrompu par le vulgaire, et l'on devrait dire Trivio, à cause des trois grandes routes qui aboutissent sur cette place, où jaillit une belle fontaine appelée de Trevi, à raison de la réunion de ces routes... (Traduit de l'italien). »

Ce nom convenait parfaitement à cette paroisse, car Si. Martin ayant été gendarme, est représenté avec l'épée, et la façade de son église regardait Montfrin; ce quartier est en outre entouré d'une foule de chemins. Ainsi Saint-Martin-de-Trevils était, par rapport à Montfrin, ce que le Mont-Quirinal était à Rome. Paris a aussi dans le faubourg Montmartre un quartier ou rue appelée de Trévis, nom que porte même de nos jours un duc et pair de France. Il y avait encore sous Richelieu la compagnie de Trevil.

Lors de la peste qui sévit dans Montfrin, depuis le mois de mars 1588, jusqu'à la fin de juin, cette église fut transformée en hôpital. Le maître chirurgien, chargé de traiter les malades, était Jean Augerat, et l'apothicaire Claude Forestier. Trois personnes charitables soignaient les pestiférés; leurs noms méritent de passer à la postérité: de tels actes de dévouement font trop d'honneur au pays, pour les négliger; voici les noms de ces personnes: Vincent Peyras, Marguerite Domplan, et Catherine Gallard.

Au mois de janvier 1590, l'épidémie apparut de nouveau, le 6 du même mois; les consuls de Montfrin traitèrent avec le sieur Jacques Salles, apothicaire d'Uzès, qui se chargea, moyennant trente écus de soixante sous pièces par mois, de fournir tous les médicaments nécessaires aux pestiférés. Les consuls s'obligèrent en outre, à lui donner un lit et une chambre pour son laboratoire et, au cas où il serait atteint lui-même, promirent de le faire panser dans la ville, et de lui donner une domestique, le tout aux frais de la communauté; cet acte fut passé au milieu de la Grand-rue. Le 10 janvier, les consuls donnèrent à Salles quatre salmées de blé, une de seigle, une de paumelle et trois écus en espèces. Cette épidémie dura moins que la première, et le 24 février, même année, Georges Faulcher demanda aux consuls à être payé des soins qu'il avait donnés à la communauté, pendant la contagion.

Dans les guerres qui suivirent, les Montfrinois ruinèrent entièrement l'église et les constructions des alentours; car les ennemis, s'emparant de cette position, auraient vivement inquiété leur ville; ces sacrifices forcés se voient presque toujours en temps de guerre.

L'an 1616, les protestants se permettaient d'enterrer leurs morts dans le cimetière de Saint-Martin. Le 5 du mois de mai, Barras, par acte de sommation, en porta plainte aux consuls en ces termes:

L'an mil six cens seize et le cinquiesme jour du moys de may apres midy devant moy notz royal soubz né et tesmoingz bas nommés a été en personne monsieur fraire Gaspard de Barras chevalier de l'ordre Saint-Jehan de Hierusallem seigneur et commandeur du dit ordre de la commanderie du dit Montfrin, lequel ayant la présence de Pierre de Records escuyer premier consulz du dit Montfrin tant en son non que des autres consulz communauté et habitans de la dite ville luy a remonstré que iceulx qui font protection de la relligion prethandue reforme résidans au dit Montfrin et des environs depuis quelques années de leur autorité auraient entrepris et se seraient juges de mettre en sépulture ceulx quy dexcedent de la dite relligion prethendue dans le cimintière de l'églize et paroisse antienne Saint-Martin, guy est hors le dit Montfrin bien que doict et de toute antienneté ne puisse estre encesvelly dans le dit cimetière autres que ceulx guy font profection de la relligion catholique applicque et romaine lesquelz de la dite relligion prethendue continuent les dites sépultures au dit cimintiere contre les édiets du roy et au préjudice de ceux de la ditte relligion catholicque portant et sôme et requiz le dit de Records côme consul susdit de voulloir prouvoir à la dite entreprise

autrement a faute de se faire a prostesté contre luy et la communauté d'en avoir recours pour y prouvoir pardevant et côme il appartiendra requérant acte.

Lequel sieur de Records consul susdit entendu ce dessus a requis coppie pour en advertir et communiquer au conseil de la dicte communauté que luy a été concédé.

Faict et recytté au dict Montfrin maôn de la dicte comanderie, présens Guillaume Maurand viguier en la dicte comanderie et Jehan Guirard jeusne du dict Monfrin soubzné aux parties et de moy Jehan Prat, notaire royal du dict Montfrin requis soubzné fraire de Barras, de Recordz consul, Maurand, J. Guirard présens, Prat notaire, ainsin signés à l'original. Prat nre.

L'an 1628, le cimetièrre de Saint-Marlin s'apprêta à recevoir de nouvelles victimes, et le 7 septembre, la peste, qui se déclara dans le faubourg de la Guillotière à Lyon, jeta l'épouvante dans Montfrin. Les consuls, voulant éviter le fleau, placèrent aux portes de la ville des hommes capables, destinés à vérifier les papiers de ceux qui arriveraient et renvoyer les personnes suspectes.

Le dernier juillet 1629, la ville fut entourée de la peste; en même temps qu'elle sévissait à Beaucaire, Remoulins et Fournés, elle avait respecté notre pays. Des piquets de paysans, disséminés sur toutes les avenues, défendaient aux fuyards l'entrée du territoire.

Malgré toutes ces mesures de précaution, la maladie se déclara à Montfrin, au mois de septembre, et dura jusqu'à la fin de mars 1630. Lors de cette peste, la ville fut purifiée par M. de Faure, médecin du Dauphiné, envers lequel la communauté se déclara débitrice de la somme de quinze cents francs.

La construction de l'église était très-simple, celle des Pénitents nous la rappelle assez bien, elle ne prenait jour que par deux fenêtres, l'une sur la porte, et l'autre au milieu du cintre du choeur, celui-ci était décoré de peintures à la fresque. Il ne reste de tout cela que quelques débris et des pierres tumulaires employés à soutenir ce terrain enrichi de nos récoltes.

Sources: Texte original - d'Eugène Trenquier - Mémoire pour servir à l'histoire de la ville de Montfrin - 1847.

Réédition: Montfrin et ses environs. Par Eugène Trenquier. Collections, Le Livre d'Histoire-Lorisse. 1989. Res Universis.

Moulins du Temple

Les deux moulins à écluse, établis sur le Gardon, avaient été construits par les Templiers, dans les premiers temps de leur séjour dans la ville. Celui de la rive gauche, situé sous le pigeonnier des commandeurs, a entièrement disparu sous les alluvions de la rivière; celui de la rive droite sert actuellement de point d'appui au pont en fil de fer. Ne pouvant donner la description du premier, voici celle du second:

Largeur du moulin, les murs compris, 7 mètres; longueur sans comprendre l'angle, 11 mètres et 90 centimètres; les murs ont en épaisseur 1 mètre et 50 centimètres; la bissectrice de l'angle, situé en tête du moulin, 4 mètres, 25 centimètres. La façade du levant repose sur des pilotis, et celle du couchant sur le rocher. Un éperon, bâti en forte maçonnerie, protégeait au nord les constructions servant de magasins. Un fossé longeant les terres du Grès, y conduisait la fontaine de Bord-Nègre, qui Jointe aux eaux de Meynes, faisait mouvoir une roue, appuyée sur un autre mur parallèle au moulin. Ce mur avait un conduit alimenté par Bord-Nègre, et servait à arroser les extrémités du cylindre. Deux portes cintrées, disposées face à face, et ayant en largeur 75 centimètres, et en hauteur environ 4 mètres existaient à la tête du moulin; c'était dans la hauteur de ces portes, que selon l'état des eaux, l'on faisait jouer l'axe à volonté. Au midi, était une grande ouverture qui communiquait avec le rez-de-chaussée, où se trouvait un escalier, ayant à sa droite des cases propres au lavage des grains. Les roues des moulins avaient à peu près la dimension de celles de nos charrettes. Nul vestige chronologique ne fut trouvé sur les murs, si ce n'est quelques croix de blasons, tracés par le couteau indifférent de l'un de ces êtres, qui toujours ont la manie de graver sans réflexion des emblèmes dont ils ne savent pas se rendre compte.

Les moulins étaient en pleine activité en 1515; un article d'une ordonnance de cette époque, relative à la police les concernant, porte: « Semblablement ne laisser passer aucuns gens et personnes étrangers sur la Paissière étant entre les deux moulins, par la planche et expaissier ... »

Jacques de Mauléon, dans sa visite de 1612, les cite comme entièrement détruits. Le fil du Gardon s'est tellement exhaussé, que si l'intérieur de ces moulins était déblayé, il y aurait, la plupart du temps, plus d'un mètre d'eau dans leurs parties basses.

Sources: Texte original - d'Eugène Trenquier - Mémoire pour servir à l'histoire de la ville de Montfrin - 1847.

Rédition: Montfrin et ses environs. Par Eugène Trenquier. Collections, Le Livre d'Histoire-Lorisse. 1989. Res Universis.

Maison du Temple de Montfrin

En 1161, l'évêque d'Uzès fit don aux Templiers de l'église de Saint-Martin-de-Trévilz et de l'église de Montfrin à condition que les Templiers fondent à Montfrin une

commanderie. Cette dernière fut achevée en 1178 ainsi que l'église du Temple dédiée à Notre-Dame de Malpas.

Cette commanderie à conservée en centre ville, les structures d'un ensemble encore important, bien remanié au cours des siècles. On peut ainsi voir, autour d'une petite cour carrée percée de deux portes fortifiées, les restes d'une vaste salle voutée, correspondant au couvent ou à l'hôpital, un puits aujourd'hui bouché, une curieuse cheminée et une tour menant à l'étage supérieur. Un souterrain d'environ 200 mètres reliait cet ensemble à l'église. Cette dernière, de plan rectangulaire, présente une nef divisée en trois travées égales.

Sources: Titre L'ordre Des Templiers - Editeur Editions L'Harmattan.

Maison du Temple de Montfrin

Montfrin possède un château terminé par Mansard. Ce château bâti dans une situation magnifique est flanqué d'une tour du XIIe siècle qui fit autrefois partie d'une maison de Templiers. La maison dite maison Calvières renferme une cheminée remarquable

Sources: Itinéraire général de la France: de Paris à la Méditerranée- Par Adolphe Laurent Joanne - Paris librairie de L. Hachette et C. 1865.

Le programme architectural d'un pôle seigneurial : la commanderie de Montfrin

À la différence de commanderies implantées dans le plat-pays, les établissements insérés dans un tissu urbanisé ont rarement traversé les siècles postérieurs à la Révolution. La commanderie de Montfrin (Gard) dont la plupart des bâtiments médiévaux, bien que fortement dégradés, ont été fossilisés dans l'habitat actuel, méritait donc une étude. Les Templiers s'installèrent dans la basse vallée du Gardon au milieu du XIIe siècle à la suite d'une importante donation. Dès 1169, ils avaient érigé, dans la villeneuve de Montfrin, une domus et une église appelée à devenir un centre paroissial. Les chartes montrent que la construction se poursuivit pendant tout le XIIIe siècle et attestent de l'existence d'un certain nombre de bâtiments relevant de la vie monastique et de la fonction seigneuriale. Héritiers de la commanderie après 1312, les Hospitaliers réalisèrent, à la fin du Moyen Age et après les guerres de Religion, un certain nombre de travaux que l'analyse du bâti et les visites prieurales permettent d'appréhender. L'enquête archéologique conduite en 2007 et en 2009 ne constitue qu'une première approche, mais elle a permis de rendre compte de l'intérêt architectural de ce complexe monumental et de déterminer l'évolution chronologique du plan d'ensemble. Peut-être née d'un binôme touraula, la commanderie s'est rapidement structurée autour de deux cours : l'une destinée aux fonctions résidentielles et seigneuriales, tandis que l'autre

regroupa les communs. La présence de trois tours d'angle carrées et d'une rhétorique architecturale militaire, qui n'empêcha en rien le développement des espaces privatifs et des percements en façade, rattachent la commanderie de Montfrin aux palais aristocratiques urbains du Midi.

Une étude très approfondie de Damien Carraz, Sophie Aspord-Mercier - [Suite](#)

Top

Nîmes (30)

Maison du Temple de Nîmes

Département: Gard, Arrondissement et Cantons: Nîmes - 30



Localisation: Maison du Temple de Nîmes

Il y a très peu de pièces justificatives pour donner le patrimoine exacte des Templiers de Nîmes, mais, quelques unes nous sont tout de même parvenues.

Quelques chartes du XIIIe siècle mentionnent la possessions de maisons des Templiers, mais, c'est en 1308 que nous trouvons des documents grâce aux reconnaissances que les locataires des dites-maisons adressent au commandeur Hospitaliers pour des biens Templiers situés dans le secteur de l'ancienne commanderie templière.

Nous retrouvons donc au moins quatre maisons de pierre (hospicium), ces maison se dressent dans le quartier du Temple.

Les Templiers de Nîmes ont concentrés les acquisitions de ses maisons dans l'environnement immédiat de la commanderie. Et quelques unes se trouvent dans le quartier des arènes.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes

de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.

Maison du Temple de Nîmes

En 1151, les Templiers sont présents à Nîmes où l'implantation, très mal documentée, s'est faite à partir de Saint-Gilles. Bien qu'aucun nom de commandeur ne nous soit parvenu, il paraît probable que cet établissement, qui possédait une chapelle et un important ensemble dans la cité et son territoire, figurait au rang de commanderie.

A Nîmes, la première attestation des frères dans la cité coïncide avec l'épiscopat d'Aldebert (1141-1182), un membre de la famille d'Uzès dont on a vu qu'elle n'est pas restée insensible aux moines-guerriers. Rien ne permet de rattacher la maison qu'ils installent à l'extérieur de l'enceinte médiévale, peut-être vers 1140-1150, à une quelconque initiative de l'évêque. Par contre, la tour romaine sise sur l'enceinte augustéenne, dite tour des Cornuts puis du Temple, dont ils héritent à une date tout aussi indéterminée, relevait de la seigneurie épiscopale. On est donc tenté d'attribuer à la volonté de l'évêque son transfert de la famille des Cornut, qui la tenait originellement, au Temple.

A Nîmes, quelques chartes isolées du XIII^e siècle mentionnent la possession de maisons (1). Cependant, l'état des biens est surtout révélé par la documentation du siècle suivant, alors que l'Hôpital a recueilli l'héritage du Temple. Une série de reconnaissances sont adressées au commandeur de l'Hôpital « *condam Templi de Nemausi* » pour des biens situés dans le secteur de l'ancienne maison du Temple, ce qui ne laisse aucun doute sur leur origine (2). Au moins quatre maisons de pierre (*hospicium*), certaines confrontant la commanderie, se dressent alors dans la *carrerria Templi*. Le Temple a concentré ses possessions dans ce secteur immédiatement extérieur à la muraille où le bâti est dense, puisque chacune des maisons confronte de toutes parts d'autres habitats ou la rue. Il a également investi l'intérieur des murs. En effet, perpendiculaire ou parallèle à la *carrerria Templi*, en tout cas dans le même secteur, court une rue conduisant au portail de la tour épiscopale. Le long de cette voie, qui commence peut-être à l'extérieur de l'enceinte mais qui se prolonge certainement à l'intérieur puisqu'elle débouche sur le château des arènes, s'alignent encore plusieurs maisons relevant de la directe templière. D'autres demeures sont encore mentionnées « *infra civitatem* », autrement dit probablement à l'intérieur de l'enceinte. Un registre de liève de 1397 permet de dresser un bilan de l'ancien patrimoine templier à Nîmes: l'ordre y possédait de très nombreuses vignes suburbaines, des terres dans le terroir

environnant (dîmeries de la cathédrale et des églises Saint-Césaire et Notre-Dame de Bethléem) et, dans la cité même, les reconnaissances permettent de comptabiliser à cette date une quinzaine d'hôtels (3).

1. *Chartier du Temple de Saint-Gilles: n° 390, 442, 488, 502; et Chartier du Temple de Montfrin et des Maisons du Gard Rhodanien, n° 134.*

2. *Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 4751 et 56 H 4752.*

3. *Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 2612; et 56 H 4766-4767 (biens dans la dîmerie de Notre-Dame de Bethléem à Caissargues).*

Une économie de rentiers

A Nîmes, ils prélèvent sur un four quatre livres de Melgueil pour le cens et autant pour l'accapte (1).

1. *Chartier du Temple de Saint-Gilles, Four et operatorium à Nîmes, n° 032, 390 et 488.*

La variété des revenus non fonciers - Les facettes multiples de l'élevage

Outre les bêtes attribuées à la subsistance et à l'usage des frères et de leur « familia », la part des animaux destinés à l'économie locale doit être importante. Les bêtes élevées sont rapidement réinjectées dans le circuit économique par le biais des contre-dons. Beaucoup d'animaux doivent surtout être destinés à la vente. Ce n'est sans doute pas un hasard si la commanderie de Nîmes voisine le marché aux ovins.

A Nîmes, l'ordre détenait avec certains laïcs le monopole des fours à chaux (2).

2. *Chartier du Temple de Saint-Gilles, N° 006 (1151), 032 (janvier 1167), 390 (mai 1223).*

Une originalité méridionale: L'INURBAMENTO des ordres militaires

A Nîmes, les frères ont possédé une ancienne tour romaine, dite des Cornuts, qu'il faut situer sur le tracé de l'enceinte augustéenne, dans un secteur repris par la muraille du XIIe siècle. Mais ils ont établi leur commanderie hors de « l'écusson médiéval », non loin de la porte de la Couronne (1).

1. *C. Nicolas, « Le Grand Prieuré », page 154. Sur la topographie nîmoise au haut Moyen Age, M. Monteil, Nîmes antique et sa proche campagne. Etude de topographie urbaine et périurbaine (fin VIe siècle avant J.-C. VIe siècle après J.-C), Lattes, 1999, pages 436-442.*

L'empreinte dans le paysage urbain

A Nîmes, le Temple occupe la tour des Cornuts.

A titre d'hypothèse, j'ai pris le parti de restituer aussi l'agencement des bâtiments arlésiens autour d'une cour centrale bordée par deux portiques. Une cour est également

mentionnée à Saint-Gilles, à Nîmes ou à l'Hôpital d'Avignon (1).

1. *Chartier du Temple de Saint-Gille, n° 227 (octobre 1191): « in curia staris predicte domus milicie Templi. » A Nîmes, la cour du Temple confronte une maison, il ne peut donc s'agir d'une aire complètement englobée dans les bâtiments de la commanderie, Chartier du Temple de Saint-Gilles, n° 488: « cum finno et curte Templi. »*

La prédilection des ordres militaires pour ce genre d'élément n'est pas proprement méridionale: le donjon et la Tour de César au Temple de Paris sont célèbres et les Templiers anglais affectionnaient également de telles élévations (2).

2. *H. de curzon, La maison du Temple, pages 114-128; et P. Ritook, « The Architecture », page 174.*

En Provence, les tours accolées aux maisons font, comme en Italie, partie du paysage urbain (3).

3. *P.-A. Février, Le développement, page 172; et M. Aurell, « La chevalerie urbaine », pages 75-78.*

Il s'agit d'une habitude aristocratique qui rapproche les moines-soldats des milites laïques installés en ville. La garde d'une tour de l'enceinte de Nîmes ou de Nice par les Templiers constitue bien un témoignage éclatant de cette assimilation (4). Pourtant, il ne semble pas que les commanderies aient véritablement participé à la défense de la ville et, plus qu'à leur réelle valeur militaire, il faut plutôt prêter à l'ensemble de ces dispositifs une fonction ostentatoire.

4. *J.-A. Durbec, « Les Templiers dans les Alpes-Maritimes », page 2.*

Le devenir des commanderies templières

En guise d'épilogue, revenons sur le devenir de ces commanderies après la chute du Temple. Le destin de ces bâtiments aide en effet à comprendre pourquoi l'enracinement urbain de l'ordre a pu être si souvent sous-estimé. Le 2 mai 1312, la bulle *Ad providam* transférait l'ensemble des biens du Temple à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Or, il arriva souvent que les deux ordres possèdent chacun une commanderie dans la même ville. Aussi, les Hospitaliers s'installèrent-ils parfois dans les anciens bâtiments templiers. Cela semble avoir été le cas à Nîmes à partir de 1318.

Dans toutes ces villes, le fait qu'hôtels et lieux de culte sortirent du patrimoine de l'Hôpital contribua à effacer assez tôt le souvenir templier. La conjoncture économique et politique des deux derniers siècles du Moyen Age devait encore contribuer à cet oubli.

Les troubles militaires qui marquèrent la Provence entre les soubresauts de la Guerre de Cent ans et le règne du roi René, aggravés par les négligences des administrateurs de l'Hôpital, ont porté de sérieux préjudices au patrimoine de l'ordre (1).

Les biens situés dans les campagnes ont particulièrement souffert, mais en ville, les commanderies localisées dans les faubourgs furent également très exposées. A l'heure où la plupart des couvents suburbains, notamment mendiants, étaient transférés à l'intérieur des enceintes, beaucoup de commanderies furent détruites en même temps que les faubourgs qui les abritaient (2). A Arles, la commanderie templière hors les murs était peut-être restée inoccupée après la suppression de l'ordre. En juillet 1357, face à la menace des troupes d'Arnaud de Cervole, la ville fit détruire cette ancienne maison mais également celle de Trinquetaille afin d'éviter que les routiers ne s'y fortifient (3). De là date le transfert des Hospitaliers intra muros, tout près du palais de la Trouille, et la construction d'une nouvelle commanderie entre 1358 et 1392. Quant à l'ancienne maison du Temple, il n'en restait plus rien au XVIIIe siècle (4). A Tarascon, la chapelle du Temple apparaît également détruite en 1373, peut-être à la suite des ravages causés par les routiers de Du Guesclin (5). C'est à la même vague de dévastations qu'il faut prêter la destruction de l'hôpital de Saint-Jean à Aix et des faubourgs qui s'étaient établis autour de la commanderie (6). Après une période de restauration, le second assaut, fatal à de nombreux sites, devait venir des guerres de religion. Dans l'actuel département du Gard, ces troubles furent particulièrement féroces et causèrent beaucoup de dégâts, non seulement dans certains villages comme Montfrin, mais aussi aux abords des grandes villes. A Nîmes, en 1562 et en 1621, les protestants s'attaquèrent à l'ancienne commanderie du Temple, hors les murs, et les bâtiments furent ainsi progressivement détruits. Au XVIIIe siècle, le terrain appartenait toujours aux chevaliers de Malte, mais il n'y avait plus que des jardins.

1. C.-F. Hollard, *L'Ordre de Saint-Jean*, pages 120-140; et B. Beaucage, « L'effondrement », pages 127-138.

2. Sur l'abandon des faubourgs et la construction de nouvelles enceintes, P.-A. Février, *Le développement*, pages 141-148; et L. Stouff, *Arles*, pages 100-117.

3. Bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence, ms 160, p. 33; et M. Chailan, *L'ordre de Malte*, pages 5-7. Au XVIIIe siècle, les vestiges de la maison Saint-Thomas étaient encore visibles, L.-M. Anibert, *Mémoires*, volume 1, pages 95-96.

4. L'ancienne commanderie du Temple - au sens institutionnel - prit le vocable de Sainte-Luce, mais on ignore à quelle date. En 1338, cette titulature n'apparaît pas, puisque les biens du Temple paraissent sous la rubrique « *bajulie Arelatis olim Templi* », B. Beaucage, *Visites générales*, page 618. De même en juin 1373, *Archivio segreto Vaticano (Cité du Vatican)*, *instrumenta miscellanae*

5851, folio 4v. Je n'ai trouvé la première mention « de la comanderie de Sancte Luce du Temple » que lors de la visite de 1460, Archives départementales des Bouches du Rhône (Marseille), 56 H 124, fol. 113v.

5. Archives départementales des Bouches du Rhône (Marseille), 56 H 31, fol. 1 (1701-1704): Il y avait une grande maison et une église hors la porte de la Cavalerie (...), il ne reste plus aucun vestige de la maison, ny de l'église, les places de l'un et de l'autre aussi bien que le jardin ayant été inféodés depuis plus de deux siècles.

6. Archivio segreto Vaticano (Cité du Vatican), collectorie 51, fol. 313 (8 juin 1373): Item et in loco de Tharasconis solebant habere unam capellam tamen tempore guerre fuit destructa et non habent nisi hospicium cum certis redditibus.

7. En 1378, l'hôpital est juste reconstruit, Y. Esquieu, « L'église », page 104.

Le maintien des réseaux de relations aristocratiques. L'entretien des liens de voisinage

Le lignage d'Albaron, qui partage avec l'ordre la seigneurie de Montfrin, fait encore preuve d'une remarquable constance vis-à-vis des Templiers, puisque les relations inaugurées par Peire d'Albaron (1160-1190) furent poursuivies par plusieurs de ses descendants jusqu'à Albaron (1228-1243). Dans le cas des Albaron, comme dans celui des Guidator ou des Marroc à Saliers, le partage de la coseigneurie avec les Templiers a pu favoriser un esprit communautaire fondé sur des valeurs identiques (1). A n'en pas douter, l'extrême fréquence des copossessions foncières entre les commanderies et d'autres propriétaires laïques dut favoriser bien des rapprochements entre les uns et les autres.

1. Ainsi en va-t-il, des chevaliers coseigneurs des arènes de Nîmes, A. Cazenave, « L'imaginaire guerrier en Languedoc », Les voies de l'hérésie. Le groupe aristocratique en Languedoc, XIe-XIIIe siècles, Carcassonne, 2001, volume 3, page 78.

La fin de l'ordre. Le destin des frères

Le concile de Vienne s'ouvrit le 16 octobre 1311, avec pour programme, le règlement de l'affaire du Temple, la réforme de l'Eglise et l'organisation d'une nouvelle croisade 52 (1). Clément V avait demandé des rapports préparatoires aux prélats de la chrétienté afin de recueillir des avis sur le sort à réserver à l'ordre. Une commission siégeant au prieuré de Groseau, près de Malaucène, en Comtat, fit un résumé bien partial d'une partie au moins de ces rapports. Celui de l'évêque d'Avignon, Jacques Duèze, engageait le pape à supprimer l'ordre en faisant valoir que, de toute façon, sa disparition ne nuirait pas à l'Eglise puisqu'il s'était écarté de sa mission. Il est toutefois difficile de savoir dans quelle mesure ces arguments, reprenant les poncifs de l'orgueil et de la richesse des

Templiers, reflétaient l'opinion du clergé provençal. Au cours de la seconde session conciliaire, le 3 avril 1312, les pères approuvèrent la promulgation de la bulle « Vox in excelso » suspendant l'ordre du Temple. Six mois après le concile, l'évêque de Nîmes, Bertran de Languissel, reçut ordre de Bérenger Frédol, cardinal-évêque de Tusculum, d'absoudre les Templiers détenus à Alès (2). Le 28 octobre, Guilhem de Saint-Laurent, après avoir fait confirmer leurs dépositions d'août 1311 à vingt-deux Templiers, et après qu'ils eurent abjuré leurs erreurs, conféra à tous l'absolution (3). On ne sait ce qu'il advint des quarante-quatre autres frères, probablement toujours détenus à Nîmes et à Aigues-Mortes. Sans doute durent-ils également être pardonnés et libérés. Mais on ne peut exclure que certains ne survécurent pas à la torture et à l'emprisonnement (4). Vingt-deux autres Templiers de la province de Narbonne furent en outre capturés et détenus dans les geôles de l'archevêque de Sens (5). Certains frères originaires de la basse vallée du Rhône furent également entendus par la commission apostolique opérant à Paris entre novembre 1309 et mai 1310, soit qu'ils aient été arrêtés hors du Midi, soit qu'ils aient été transférés dans la capitale au cours du procès. Un certain nombre de frères interrogés dans la sénéchaussée de Beaucaire en 1307 se retrouvèrent ainsi devant les inquisiteurs pontificaux au printemps 1310 (6).

D'autres Templiers issus de diocèses languedociens ou provençaux n'apparaissent en revanche que dans les registres parisiens (7).

1. C. J. Hefele, H. Leclercq, *Histoire des conciles, tome IX, pages 405-454. Les prélats languedociens et provençaux y étaient bien représentés, puisque figuraient l'archevêque de Narbonne, les évêques de Toulouse et Maguelone et, de la « province de Provence », les archevêques de Vienne, Arles et Embrun et les évêques de Nice, Aix, Fréjus, Marseille et Viviers, H. Finke, Papsttum, tome II, Pages 303-306, n° 118.*

2. L. Ménard, pages 115-116 (25 octobre 1312). Il transmet cette instruction à l'inquisiteur Guilhem de Saint-Laurent le 9 novembre 1312.

3. L. Ménard, pages 116-119.

4. Quatre frères seraient morts en prison avant août 1311, C. Devic, J. Vaissette, *Histoire générale du Languedoc, Paris 1730-1745, tome IV, page 140.*

5. En avril 1318, Jean XXII demanda à l'archevêque de Narbonne de couvrir leurs dépenses d'emprisonnement, G. Mollat, *Jean XXII, tome II, n° 6974.*

6. C'est le cas du Lombard Alberto de Canelli, de Joan de Treviders, de Peire Jubini et de Guilhem de Ranco, tous d'abord signalés à Aigues-Mortes ou à Nîmes en novembre 1307 L. Ménard, p. 202 et 207; et Michelet tome I, pages 63, 98 et 106.

7. Pons Tortose et Estève Saurini, du diocèse de Nîmes, furent interrogés en février-avril 1310. Raimon de Fara (Montélimar) est passé devant la commission royale en novembre 1307. Un certain

nombre de frères venaient en outre des diocèses de Maguelone et Aix, Michelet tome I, pages 70, 106-107, 130, et tome II, pages 155 et 359.

Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Maison du Temple de Nîmes

Les Templiers possèdent une maison à Nîmes - « vous le porterez à notre maison, soit de Nîmes, soit de Saint Gilles... »

Ses commandeurs sont mentionnés dans certaines chartes (en 1274 et en 1301) mais leurs noms ne figurent pas dans la Collection d'Albon.

Fonds: Archives Bouches du Rhône, H2 liasses 114 et 143. Archives d'Arles, Authenticum Templi.

Sources: E.-G. Léonard. — Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Top

Saint-Gilles (30)

Maison du Temple de Saint-Gilles

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Saint-Gilles - 30



Localisation: Maison du Temple de Saint-Gilles

En 1139, le Roi Louis VII permet à tous ses sujets de faire aux Templiers telles donations qu'ils voudront, à l'exception des villes et châteaux, et à condition lui-même

de ne rien perdre des droits attachés à la couronne (Ducange, Glossarii, tome II, page 294).

Cette année-là même, Pierre, Abbé de Saint-Gilles dans le Languedoc, leur accorda un endroit appelé le Sertelage. Bertrand, son successeur, y ajouta dans la suite un jardin, et leur permit quelques autres acquisitions. C'est aussi vers ce temps-là qu'ils s'établirent dans le Périgord, et qu'on leur céda l'Eglise de Sainte-Marie d'Andrivaux, que des Religieuses avaient abandonnée par incontinence et libertinage (*Histoire générale du Languedoc, livre 16, page 362.*)

Ce fut en 1174 que commença cette longue suite de donations faites à Bernard Catalan, Précepteur de la Maison de Saint-Gilles, par Pierre, Bernard, Guillaume, Galburge et Azalaïde, de la famille des Porcellets, dont il est fait mention dans les archives du Temple d'Arles; on y voit aussi que Guillaume des Porcellets et Jeanne son épouse firent voeu, d'un commun consentement, de se donner à cette Maison de Saint-Gilles, et de lui consacrer tout ce qu'ils possédaient en terres, cens et meubles, à condition qu'ils en seraient dès-lors considérés comme membres, qu'ils y seraient enterrés, et qu'à la mort de l'un des deux époux, l'autre vivrait en continence sous la direction du Supérieur de ce Temple; ce qui fut accepté par le Frère Bernard Catalan quelques années après.

Sous le magistère de Blanquefort, les Templiers de Saint-Gilles firent une acquisition de soixante muids de terre dans le pays d'Argence, le long du Rhône, pour la somme de cent cinquante marcs d'argent fin. Ce fut Raymond, Comte de Toulouse, qui fit cette vente à Ugon de Barcelone, Procureur-Général des Chevaliers en Espagne et en Provence, à Hugues de Verrières, et à Bernard Catalan, Procureur de Saint-Gilles. L'acte est souscrit par Bermond d'Usez, Eléazar fon fils, et d'autres Seigneurs. A ces soixante muids achetés, Raimond en ajouta dix par aumône: la Comtesse son épouse reçut des acheteurs trois cents sous melgoriens pour avoir donné son consentement à ces ventes et donations (*Histoire générale du Languedoc, livre 18, page 486*).

Ces biens étaient attenants aux terres des Hospitaliers de Saint-Gilles, et sont maintenant réunis à une même mense, qui appartient à un des grands Prieurs de Malte. On ne doit pas s'étonner si les Chevaliers de cette ville sont devenus si opulents; la commodité de son port sur le Rhône en avait fait un asile et lieu de refuge pour les pèlerins qui allaient à Jérusalem ou qui en revenaient. C'est ce qui engagea les Grands et le Peuple à enrichir les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Gilles.

Maison du Temple de Saint-Gilles

D'après le cartulaire de Saint-Gilles, entre 1180 et 1210, les donations sont de l'ordre de 38 pour 145 achats.

De plus, les Templiers rachetaient systématiquement les « dominium ou domnium » droits féodaux sur les terres qui leur appartenaient. Ce qui explique les très nombreux actes d'achats hors terres, puisqu'ils les détenaient déjà, sans pour autant en avoir les droits seigneuriaux.

La Commanderie de Saint-Gilles avec ses importants territoires dont celui de Pelamourgue.

D'après le cartulaire de Saint-Gilles, entre 1180 et 1210, les donations sont de l'ordre de 38 pour 145 achats.

De plus, les Templiers rachetaient systématiquement les « dominium ou domnium » droits féodaux sur les terres qui leur appartenaient. Ce qui explique les très nombreux actes d'achats hors terres, puisqu'ils les détenaient déjà, sans pour autant en avoir les droits seigneuriaux.

Les dons qu'ils recevaient étaient en très grandes parties de petites parcelles, en vignes, labours, forêts, jachères et autres disséminées ici et là, la force des Templiers, fut de racheter les terres touchants aux leurs ou en faisant des échanges pour réunir leurs biens en un seul tenant. Et aussi, les anciennes lois issues des romains étaient encore en vigueur, la plus utilisée par les Templiers pour les terres fut « l'accapte. » C'est la concession foncière qui permet à l'acheteur d'acquérir l'usufruit d'une terre qui lui serait impossible d'acheter immédiatement et qui garantie au bailleur un revenu annuel régulier tout en conservant son statut de propriétaire. Cet « accapte » se terminait à la fin d'un contrat signé entre les deux parties à une date donnée ou à la mort du bailleur. Les Templiers ont su se servir de ce droit « d'accapte » pour acheter les terres qu'ils convoitaient aux petits propriétaires tout comme aux princes et grandes seigneuries ecclésiastiques.

Comme les Templiers géraient particulièrement bien leurs possessions, ils gagnèrent de ce fait énormément d'argent, ce qui leur permit de déboursier de très gros montants au titre de « l'accapte. »

Praeceptores

Bernardns Catalanus - 1151-1196.
Bertrandus de Bellicadro - 1196-1198.
Bernardus de Casa - 1199-1200,1204.
Poncius de Albarone - 1201.
Guillelmus Catelli - 1201-1203.
Petrus de Deo - 1208-1217-1221.
Raimundus Bermundi - 1217-1219.
Bernardus de Catnpaniis - 1228-1224.
Guillelmus de Nemauso - 1224-1233.
Bertrandus de Bellicadro - 1234-1235.
Johannes de Castrobooc - 1236-1241.
Petrus de Malon - 1243-1247-1249.
Raimundus de Brugueria - 1248-1250.
Raimundus de Saint Justo - 1250-1251.
Petrus Ferrerius - 1252.
Bertrandus Alquerius - 1252-1253 1258-1259.
Rostagnus de Buxo - 1254.
— Lambertus - 1263-1265.
Jordanus de Ceriers - 1266.
Petrus Raimundi - 1269,1271.
Guillelmus de Cavaillone - 1274-1375.
Hugo Hugolini - 1276.
Bertrandus de Vivariis - 1279,1281.
— Petrus Alamandinus - 1284,1293,1297.
Guillelmus Hugolini - 1286-1287.
Ripertus de Podio - 1287-1289.
Barralus de Grasilhano - circa 1296.
Guillelmus de Rupe (T.) - circa 1303.
Bernardus de Selgues (T.) 1307.

Subpraepceptores

Johannes de Aiguno - 1183,1185.
Pelrus de Sancto Tiberio - 1186.
Bertrandm Hugo - 1187-1189.
Bernardus Bedocius - 1191-1192.
Girbertus de Costabella - 1193-1195.
Bertrandus de Bellicadro - 1196.

P. Raimundi- 1197,1198.

Guillelmus de Nemauso - 1209-1221.

Petrus - 1227.

Raimundus de Amenlerio - 1240-1244.

Hugo Artus - 1249, 1254-1258.

Stephanus Blancardus - 1265.

Raimundus de Remolinis - 1275.

Guillelmus Jonquerii - 1287.

Sources: E-G. Léonard, Introduction au Cartulaire Manuscrit du Temple (1150-1317) constitué par le Marquis d'Albon.

Top

Saint-Maurice-de-Cazeville (30)

Domaine du Temple Saint-Maurice-de-Cazeville

Département: Gard, Arrondissement et Canton: Alès - 30



Domaine du Temple Saint-Maurice-de-Cazeville

- Les Templiers y avaient un résidence en 1118.
- Ce lieu ressortissait au sénéchal d'Uzès.
- La seigneurie appartenait, en 1721, au commandeur de Saint-Christol.

Sources: Eugène Germer-Durand. Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII - Livre numérique [Google](#)

Top

Saint-Pierre de Campublic (30)

Maison du Temple de Saint-Pierre de Campublic

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Beaucaire - 30



Localisation: Maison du Temple de Saint-Pierre de Campublic

Les Templiers reçurent de l'archevêque d'Arles l'église d'un ancien domaine rural avec sa cure.

D'après certains historiens, les Templiers ne s'installèrent pas dans le « castrum », ils restèrent à l'écart dans leur commanderie de Saint-Pierre de Campublic. Ce qui n'a pas empêché le « castrum » de survivre au près de la commanderie, car il est mentionné à plusieurs reprises l'existence d'un cimetière et ce jusqu'à la fin du XIII^e siècle et la taxe synodale continue à être perçue jusqu'au milieu du XIV^e siècle.

En 1297, Les Templiers achètent à Joan de Lorris et à ses frères la tour de Saint-Pierre de Campublic, jouxtant le cimetière. Il est très probable que cette tour fut intégrée à la commanderie de Campublic.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillies durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Voir l'**Etude** de L'Eglise de Saint-Pierre de Campublic à Beaucaire par André Michelozzi

Saint-Pierre-de-Camp-Plubic, ferme et église, détruite, commune de Beaucaire

— Villa Campo Publico, 825 cartulaire d'Aniane, apud Forton, Nouvelles Recherches historique sur Beaucaire.

— Sanctus Petrus de Ripis 1294 (Gallia Christiana tome VI)

— Sanctus Petrus de Campo Publico 1463, Recherches historique sur Beaucaire.

— Tour Saint Pierre carte géologique du Gard.

— Saint-Pierre-de-Camp-Public avait été donné, en 1193, aux Templiers par Imhert, archevêque d'Arles. Ceux ci ne tardèrent pas à y construire le château dont quelques débris subsistaient encore il y a soixante ans. (C. Blaud Antiquaire de la ville de Beaucaire page 31)

— C'était avant 1790 une commanderie de l'ordre de Malte, qui dépendait du grand prieuré de Saint Gilles.

Sources: Eugène Germer-Durand. Dictionnaire topographique du département du Gard, comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Imprimerie Impériale M DCCC LXVIII - Livre numérique [Google](#)

Top

Saint-Vincent (30)

Domaine du Temple de Saint-Vincent, près Gaujac

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Bagnols-sur-Cèze, Commune: Sabran - 30



Localisation: Domaine du Temple de Saint-Vincent

Toutes les vieilles constructions abandonnées et dont il ne reste plus que quelques ruines avaient été bâties sur des hauteurs. Le monastère des Bénédictins de Saint-Pierre-de-Castres, délaissé en l'an 900, était situé à une altitude de 260 mètres.

La commanderie des Templiers de Saint-Vincent se trouvait sur un sommet de 380 mètres (2).

2. Carte de l'Etat-Major

La chapelle de Saint-Sépulcre et son hermitage furent bâtis à 210 mètres.

Enfin, le petit village disparu d'Athon, premier berceau du village actuel de Connaux, se trouvait à l'altitude de 260 mètres.

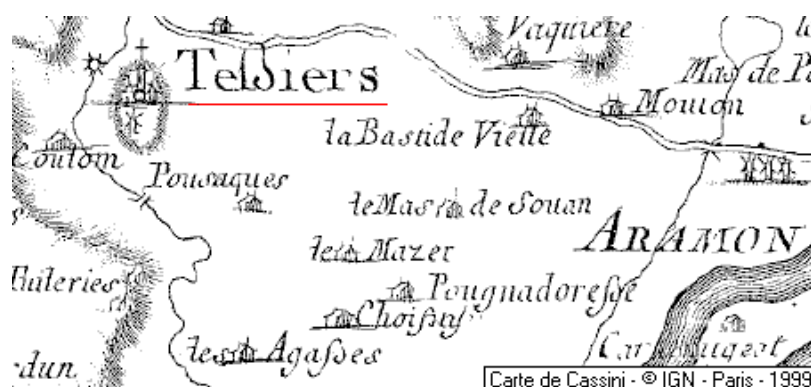
Sources: M. l'abbé Bouzige Toussaint. *L'église et le château de Tresques*, pages 3. Nîmes 1900. - **Bnf**

Top

Théziers (30)

Domaines du Temple de Théziers

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Aramon - 30



Localisation: Domaines du Temple de Théziers

La documentation portant sur la rive droite du Rhône dépendante du comté de Saint-Gilles, si elle ne permet pas aussi bien que le cartulaire de Richerenches de mettre en évidence les réseaux d'alliances aristocratiques, révèle également le rôle d'un certain nombre de familles chevaleresques (1).

1. *Sur les seigneuries castrales des environs de Nîmes et de Saint-Gilles*, F. Mazauric, « *Histoire du château des arènes* », tome 6, pages 481-490, et tome 7, pages 26-48.

Dès novembre 1146, la donation de Pons de Meynes portant sur des parts de coseigneurie dans les castra ou villae de Meynes, Trévils, Montfrin et Théziers, permet de remonter à l'origine de l'implantation de l'ordre en ces lieux.

Il est par la suite difficile de suivre l'attitude de ce lignage à l'égard du Temple, les liens entre ses membres étant mal connus. Le geste de Pons cependant, dont l'entrée en confraternité démontre la profondeur spirituelle, doit être replacé dans l'élan de dévotion de ses ancêtres, tant à l'égard de la Terre sainte que de l'Hôpital. Cet élan ne sera

pourtant guère poursuivi autant que l'on puisse en juger, puisque l'un de ses descendants, Pons Rainouart, se contentera simplement de limiter ses rapports avec les ordres militaires à des transactions intéressées.

Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, *L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312)* - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Top

Vallabrègues (30)

Domaine du Temple de Vallabrègues

Département: Gard, Arrondissement: Nîmes, Canton: Beaucaire - 30



Localisation: Domaine du Temple de Vallabrègues

A Montfrin et dans les bourgs castraux environnants (Théziers, Meynes, Vallabrègues), le Temple a exploité les zones de culture intensive qui entourent ces habitats groupés (vignes, jardins, terres à céréales) (1).

1. Acquisitions de vignes à Montfrin: *Chartier du Temple de Montfrin*, n° 006, 007, 012, 015, etc; de jardins: n° 001, 021, 049, 056, 067, 090 etc; de terres: n° 008, 010, 029. Le commandeur s'est notamment appliqué à rassembler des terres autour de l'église Saint-Martin de Trévils tenue par l'ordre: n° 014, 023, 029, 047, 061, 090, 143.

Et on l'y voit également tenir des dizaines de maisons qualifiées de stare (2). Ce type d'investissement, que l'on retrouve en bien d'autres lieux et notamment à Aubais où les frères louent des maisons, est somme toute assez peu étonnant dans ces « villages urbanisés » (3).

2. Stare à Montfrin (*Chartier du Temple de Montfrin*, n° 001, 015, 030, 034, 049, 050, 056, 057, 074, 076, 090, 105, etc), Meynes (n° 067, 091: 11 maisons), Montagnac (n° 038), Saze (n° 070) et Vallabrègues (n° 066, 068, 101, 102 (6 demeures), 138 (9 maisons).

3. Maisons à Aubais: *Chartier du Temple de Saint-Gilles*, 129, 138, 162, 260, 300; et dans d'autres castra: n° 004 (Luc), 013 (Manduel), 287 (Calvisson).

Sources: Extrait de l'ouvrage de Damien Carraz, *L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312)* - Presses Universitaires de Lyon - 2005